

Les Québécois souhaitent le maintien du bilinguisme officiel Les francophones exigent toutefois du Canada anglais la «réciprocité linguistique»

Pierre O'Neill

LE QUÉBEC devrait profiter des discussions constitutionnelles qui ont cours pour exiger la réciprocité linguistique de la part du Canada anglais. Faute de quoi, il devra prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer son caractère français, estiment les Québécois. Réalisé entre le 17 et le 26 janvier, pour le compte du DEVOIR, un sondage du groupe Multi Résolution conclut en effet que les Québécois

sont très majoritairement favorables (81 %) à ce que le Québec exige pour les minorités francophones des autres provinces, la reconnaissance des mêmes droits dont jouit sa minorité anglophone. Et dans une proportion de 78 %, même les anglophones souscrivent au principe de la réciprocité. Les divergences entre les deux groupes linguistiques réapparaissent toutefois lorsque interrogés sur la stratégie que devrait privilégier le Québec dans l'hypothèse où l'anglais deviendrait la seule langue officielle du Canada anglais. Pour la majorité

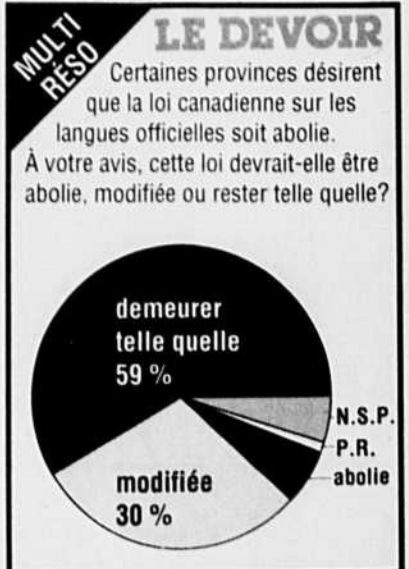
des Québécois (68 %) et 75 % des francophones, le Québec serait alors justifié d'affirmer davantage son caractère français. Mais c'est un point de vue que partagent seulement 40 % des anglophones. Ce sondage Multi Résolution, mené auprès de 1003 répondants et dont la méthodologie paraît en page A-4, traduit les pulsations de la conscience collective québécoise au moment où des ténors du Canada anglais avancent l'idée que le fédéralisme canadien pourrait très bien fonctionner sans institutions politiques, parlementaires et

juridiques bilingues. Le premier ministre Don Getty de l'Alberta a tiré le premier, proclamant que le bilinguisme imposé par loi conduit au gaspillage des fonds publics. Quelques jours plus tard, le chef du Reform Party, Preston Manning a fait savoir qu'à son arrivée au pouvoir, il éliminera les garanties constitutionnelles assurant aux minorités linguistiques le droit à l'éducation dans leur langue. Au Québec, les indépendantistes ont applaudi à cette offensive contre le bilinguisme officiel, pendant qu'Alliance Québec la dénonçait

avec vigueur. En contrepartie, libéraux et les conservateurs fédéraux continuent de prêcher que l'épanouissement des minorités linguistiques à travers le pays demeure un pré-requis et passe par le bilinguisme officiel. De leur côté, les associations de francophones hors Québec brandissent des statistiques démontrant que le taux d'assimilation demeure alarmant. Entre les deux grandes perceptions du bilinguisme canadien et alors que la conférence

Voir page A-4 : Bilinguisme

SONDAGE



SOCIÉTÉ



MM. Guy Saint-Pierre, Claude Beauchamp et Laurent Beaudoin du «Regroupement Économie et Constitution».

Le grand flou de l'Union économique

Les participants à la Conférence constitutionnelle de Montréal qui s'ouvre aujourd'hui auront la lourde tâche de reformuler un projet d'union économique canadienne. Ils doivent repartir à zéro. Un texte de Josée Boileau.

Page B-1

Ottawa versera 400 millions de plus aux provinces en 1992

Levesque se dit «modérément satisfait» même si la moitié ira au Québec

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT fédéral versera 400 millions \$ de plus en 1992-93 en paiements de péréquation aux provinces, dont la moitié au Québec, a annoncé hier le ministre des Finances M. Don Mazankowski, au cours de la conférence des ministres des Finances fédéral et provinciaux à Québec.

Le ministre québécois des Finances s'est déclaré «modérément satisfait». M. Gérard D. Levesque a soutenu que les progrès accomplis,

même s'ils constituent «un pas dans la direction des objectifs du Québec», ne réduisent pas significativement les difficultés budgétaires auxquelles sera confronté son gouvernement pour la prochaine année.

Au seul chapitre de la péréquation, Québec revendique un manque à gagner de 600 millions \$ par an depuis 1988. M. Levesque a souligné l'obligation constitutionnelle du gouvernement canadien de répartir la richesse entre les provinces de façon à ce qu'elles puissent toutes offrir des services équivalents à des niveaux de taxation comparables. Cette obli-

gation doit être respectée «si nous voulons un fédéralisme véritable», dit-il.

Au cours de cette conférence, les ministres ont par ailleurs convenu qu'un contrôle serré du déficit et de la dette de chacun des gouvernements est un objectif commun qui est en même temps une condition de la reprise économique, rapporte M. Mazankowski. Ils ont discuté de certaines mesures à prendre à court terme pour stimuler la reprise, réservant toutefois les décisions aux premiers ministres, qui se réuniront à Ottawa le 10 février, probablement

encore une fois en l'absence de M. Robert Bourassa.

Le projet de permettre aux Canadiens de puiser dans leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour financer l'achat d'une maison et ainsi soutenir l'immobilier semble avoir du plomb dans l'aile. L'idée est encore à l'étude. Mais plusieurs provinces ont manifesté hier leur désaccord. L'État permet aux gens de mettre des fonds à l'abri pour préparer leur retraite, il faut faire attention de ne pas vider ce bas de laine, disent-elles en substance, car les conséquences pourraient être

Voir page A-4 : Ottawa

DES SOLDATS RUSSES DÉMOBILISÉS



PHOTO AP

Deux soldats russes fraîchement démobilisés dans la foulée de la dissolution de l'URSS s'isolent dans une cabine téléphonique de Moscou pour rejoindre leurs proches. À l'image du pays, l'ex-armée soviétique est menacée d'éclatement, et des troubles sociaux dans la Communauté des États indépendants (CEI) pourraient l'entraîner à prendre part à une véritable guerre civile, estime par ailleurs un expert militaire britannique dans le dernier numéro du magazine *Janes's Intelligence Review*. Voir nos autres informations de Moscou, page A-6.

Mulroney est prêt à faire des consultations sur une base bilatérale

Manon Cornellier

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le gouvernement fédéral s'est engagé hier à consulter intensivement les provinces, les territoires et les groupes autochtones nationaux, à toutes les étapes du processus constitutionnel et il est prêt à le faire non seulement sur une base multilatérale mais aussi bilatérale.

C'est ce qu'a annoncé hier le premier ministre Brian Mulroney devant le Confédération Club d'Ottawa. M. Mulroney a précisé que les con-

sultations se feraient «à l'échelle multilatérale à plus d'une reprise, fort probablement à différentes étapes du processus».

«Par ailleurs, il n'y a pas de doute qu'à l'occasion, des réunions bilatérales entre des intervenants-clés seront aussi très utiles», a-t-il ajouté.

M. Mulroney ne rejette pas non plus la possibilité de convoquer une conférence des premiers ministres quoiqu'il ait insisté sur la nécessité d'une entente constitutionnelle à laquelle le Québec serait associé.

Le premier ministre Bourassa

Voir page A-4 : Mulroney

L'hospitalisation d'un extrémiste palestinien soulève une tempête à Paris

d'après Reuter

PARIS — L'hospitalisation à Paris de l'extrémiste palestinien Georges Habache soulève une tempête dans les milieux politiques français.

Georgina Dufoix, présidente de la Croix-Rouge française, a démissionné hier soir de son poste de chargée de mission à l'Élysée à la suite de l'admission dans un hôpital parisien du Palestinien Georges Habache.

Trois hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur — François Scheer, secrétaire général du quai d'Orsay, Bernard Kessedjian, directeur de cabinet de Roland Dumas, et Christian

Vigouroux, directeur de cabinet de Philippe Marchand — ont également présenté leur démission qui a été acceptée.

«Mme Georgina Dufoix a présenté au président de la république dès son retour d'Oman sa démission des fonctions qu'elle occupait à la présidence de la république», a-t-on appris par un communiqué de l'Élysée.

Deux communiqués de Matignon et du quai d'Orsay annoncent la démission des trois hauts fonctionnaires.

Il est précisé que le premier ministre Édith Cresson «a demandé au

Voir page A-4 : L'hospitalisation

Lucien Bouchard prévoit un soulèvement populaire sans précédent si Bourassa repousse le référendum

Pierre O'Neill

FORT des 20 000 membres que compte maintenant son parti, Lucien Bouchard prévient le premier ministre Bourassa que s'il tente de contourner la loi 150 et d'empêcher ou de repousser la tenue d'un référendum sur la souveraineté, il sera confronté à un soulèvement populaire sans précédent.

«Vous allez voir du monde dans les rues, à Montréal et à Québec, en

face de la porte principale de l'Assemblée nationale, et ailleurs, si M. Bourassa tente de déroger aux obligations fondamentales de la loi 150», a déclaré hier en conférence de presse le chef du Bloc québécois.

Se pourrait-il que le référendum porte à la fois sur la souveraineté et les offres fédérales ou qu'il soit repoussé en 1993? Lucien Bouchard n'en disconvient pas, mais il en serait étonné, considérant l'énorme pression populaire à laquelle sera soumis

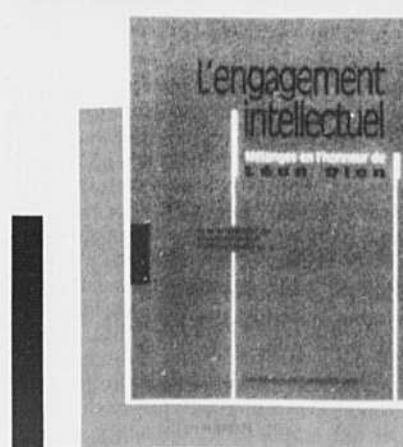
Robert Bourassa. «Je suis convaincu qu'il tiendra un référendum sur la souveraineté. Pas parce qu'il le veut, mais parce qu'il y sera obligé. Il va se rendre compte qu'il ne peut se sortir de la loi 150 et qu'il devra demander aux Québécois de statuer sur l'avenir politique du Québec. Il sait que les Québécois veulent prendre une décision. Ce sera notre travail de mobiliser les gens.»

Quant au débat sur l'asymétrie et les spéculations autour de la prépon-

dérance, ce sont là des notions qui ne veulent rien dire au chef du Bloc, «de la sémantique, des mots rares, des subtilités juridiques» qui témoignent de l'impuissance à régler les problèmes. «Les Québécois, eux, savent ce qu'ils veulent: un transfert massif des pouvoirs fédéraux en faveur du Québec.»

Cela dit, le leader des indépendantistes fédéraux s'attend à ce qu'Ottawa respecte le calendrier et dé-

Voir page A-4 : Lucien Bouchard



Sous la direction de Raymond HUDON et Réjean PELLETIER

L'engagement intellectuel

Mélanges en l'honneur de Léon Dion

Une trentaine de collaborateurs s'unissent pour rendre hommage à un homme qui a profondément marqué sa société et son milieu de travail. Cet hommage, ils ont voulu le placer sous le signe de l'œuvre même de Léon Dion, celle d'un intellectuel engagé.

xiv-594 pages, 39 \$

Cité universitaire
Sainte-Foy, Québec
Canada G1K 7P4
Tél. (418) 656 5106
Téléc. (418) 656 3476

En vente chez votre libraire ou chez l'éditeur

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

UN LIVRE À DÉCOUVRIR...

La SQ s'apprête à augmenter les effectifs chargés de patrouiller le territoire mohawk

Rolande Parent
de la Presse Canadienne

LA SÛRETÉ du Québec s'apprête à augmenter le nombre des policiers chargés de patrouiller les routes situées aux alentours et dans la réserve mohawk de Kahnawake, et, dans une moindre mesure, celui des patrouilleurs du secteur d'Oka-Kanesatake, en plus de grossir les effectifs de sa principale unité d'urgence située à Saint-Hubert.

Un total de 113 policiers seront bientôt embauchés pour combler ces postes, ont affirmé hier le porte-parole Robert Poëti, responsable à la SQ des relations avec les médias et le président de l'Association des policiers provinciaux, Jocelyn Turcotte.

Le plus gros ajout de personnel se fera à l'unité d'urgence permanente, située à Saint-Hubert. Les effectifs actuels de 109 policiers passeront à 160, une augmentation de 51 postes. Du côté d'Oka-Kanesatake, cinq

nouveaux patrouilleurs sont au travail depuis quelques jours. Ils relèvent du poste de Saint-Eustache.

Pour leur faciliter la tâche, ils pourront utiliser de nouveaux bureaux situés à Oka, bureaux qui seront inaugurés aujourd'hui par le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan.

Ces nouvelles installations éviteront aux citoyens de cette région désireux de porter plainte, notamment, d'avoir à se rendre au poste de Saint-Eustache, a expliqué M. Poëti.

Notons que les changements les plus importants se produiront sur la Rive-Sud dans le but d'assurer la surveillance des routes aux alentours et traversant la réserve mohawk de Kahnawake.

Au poste de la SQ à Candiac, 45 patrouilleurs seront ajoutés aux 30 déjà en poste.

Par contre, le poste de Delson, situé à environ un kilomètre de celui de Candiac et qui compte 24 patrouilleurs, fermera ses portes.

Depuis les événements de l'été 1990 au cours desquels les Mohawks de Kahnawake ont fermé le pont Mercier alors que ceux de Kanesatake bloquaient la route 344 à Oka, les policiers chargés de la surveillance de ces deux communautés travaillaient selon « les modalités des mesures d'urgence », a expliqué M. Poëti.

Ce qui veut dire que les policiers effectuaient des quarts de travail de 12 heures, dont trois heures à salaire majoré. Pour assurer la relève, les autorités de la SQ faisaient venir des policiers de différentes régions, ce qui impliquait là encore des coûts supplémentaires, en transport et hébergement et parfois en temps supplémentaire dans les postes de police dégraisés, a indiqué M. Turcotte.

M. Poëti était incapable, hier, de préciser quel nombre exact de patrouilleurs de Candiac seraient affectés à la surveillance des Mohawks de la réserve de Kahnawake.

Il croit que ce sera la majorité

d'entre eux du fait « qu'il n'y a pas de problématique particulière sur le territoire de Candiac, sauf Kahnawake ».

Pour sa part, M. Turcotte se réjouit de cette augmentation de personnel qui fera passer le nombre de policiers de 4421 à 4534. Il croit que le maintien de la sécurité publique l'exigeait.

« On pense que le dossier (autochtone) est loin d'être terminé. On ne peut se retirer de là. Je pense qu'on en a pour un bon bout de temps. La SQ doit absolument maintenir le maximum de sécurité pour les citoyens qui empruntent les voies publiques », a-t-il commenté.

Du côté de la GRC qui compte actuellement le même nombre de patrouilleurs que la SQ aux abords de Kahnawake, depuis le 15 octobre 1990, le responsable de la question autochtone, Réjean Fafard, a indiqué, hier, que les effectifs policiers demeureraient les mêmes « pour le moment ».

Un centre hospitalier doit payer 50 000 \$ à quatre infirmières

Le tribunal privilégie l'égalité dans l'emploi aux choix « intimes » de certains patients

Clément Trudel

LE CENTRE hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie a porté atteinte au droit à l'égalité dans l'emploi de quatre infirmières auxiliaires; il est condamné par le Tribunal des droits de la personne à verser un total de 50 000 \$ aux plaignantes.

L'hôpital devra, de plus, mettre fin à sa politique de sexualisation d'emploi dans la section gériatrique (troisième étage), selon la décision rendue hier par le juge Michèle Rivet.

Ce tribunal de création récente avait à trancher un litige découlant de décisions approuvées par le conseil d'administration de cet hôpital de Charlevoix, en date du 24 mai 1988. On exigeait, depuis, que certains postes permanents, dans une section contenant 22 lits pour soins prolongés, soient accordés à des hommes.

Motifs invoqués : mesure de sécurité et respect de l'intimité des patients dont certains préfèrent, dit l'hôpital, que les soins intimes leur soient administrés par des personnes du même sexe.

À noter que le syndicat avait auparavant acquiescé à une telle ligne de conduite (été 1986) pour ensuite annuler ce « Oui » donné aux autorités de l'hôpital, en juin 1988. La preuve établit que l'hôpital n'a pas embauché des hommes pour leur force, mais bien pour leur « compétence » en tant qu'infirmiers auxiliaires.

Bien que possédant une ancienneté moindre, ces hommes venaient ainsi court-circuiter le mode habituel d'attribution des postes.

Lyse Dufour, Madeleine Rodrigue, Micheline Dufour et Brigitte Harvey, toutes infirmières auxiliaires, reçoivent chacune 10 000 \$ pour le préjudice que leur a causé l'attitude discriminatoire de leur employeur. Selon le tribunal, l'hôpital n'a pas démontré, par prépondérance de preuve, que cette politique constituait une exigence professionnelle justifiée au sens de l'article 20 de la Charte des droits et libertés de la personne qui autorise des exceptions

aux principes établis de non-discrimination en emploi.

Les autorités ont à posteriori (automne 1991) tenté de justifier leur attitude par un sondage que le tribunal des droits de la personne écarte comme élément de preuve, parce qu'il manquerait de force probante (p.50) : « Pourquoi faudrait-il relier ces préférences (des citoyens) à l'expression de droits fondamentaux plutôt qu'à celle de préjugés, de stéréotypes ou de lieux communs, surtout lorsqu'elles sont exprimées par téléphone ? », se demande la cour.

Madeleine Rodrigue et Lyse Dufour ont droit par ailleurs à une compensation additionnelle de 5 000 \$ chacune, leur employeur ayant mis fin, à deux jours d'avis, en avril 1987, à un long remplacement qu'elles assumaient en tant qu'infirmières auxiliaires.

Cette décision a entraîné pour chacune d'elles une disponibilité beaucoup plus grande et, dans les faits, la perte d'occasions de postuler des emplois permanents comportant des bénéfices sur lesquels les occasionnelles ne peuvent compter. Elles étaient donc confinées à un emploi précaire.

Pour l'audition de cette cause, le juge Rivet a pu compter sur l'aide de deux assessseurs, Me Diane Demers et Me Daniel Dorteles.

L'essentiel du litige a porté sur la discrimination directe exercée à l'encontre de quatre femmes — c'est en ce sens qu'a tranché le tribunal, après avoir examiné toutes les facettes de l'exercice concomitant, par des parties distinctes, de différents droits protégés par la Charte.

« Quel que soit le degré de force requis, il serait discriminatoire de réserver un emploi uniquement aux hommes en présumant simplement qu'en raison de leur sexe, ils sont les seuls à posséder cette force », dit notamment le jugement qui décide que le centre hospitalier n'a, dans le cas soumis, pas réussi à prouver que le geste posé par son conseil d'administration constituait une mesure « rationnelle et proportionnée ».



Les policiers seront plus nombreux à patrouiller, particulièrement à Kahnawake.

Le transfert de 25 élèves vire à l'affrontement

Caroline Montpetit

LE COMITÉ d'école ainsi que les parents de l'école secondaire française West-Hill ont l'intention de poursuivre la Commission des écoles protestantes du Grand-Montréal (CEPGM) devant les tribunaux, pour bloquer la fermeture de leur école au profit de la création d'un établissement d'immersion française.

Si la commission scolaire ne revient pas sur la décision de fermer leur école, les parents entendent s'appuyer principalement sur le fait que la CEPGM n'a pas présenté le dossier en consultation aux parents avant la prise de décision du conseil des commissaires.

Le secteur francophone de l'école West-Hill, qui ne regroupe que 25 élèves de 1ère secondaire et qui partageait à ce jour l'établissement avec les élèves anglophones de West-Hill, n'existe que depuis un an.

« Cela fait plus d'une dizaine d'années que l'on se bat, à la CEPGM, pour avoir une école secondaire francophone dans l'ouest de l'île. Présentement, il n'y a que des écoles primaires pour nos élèves, explique Mme Emma Cohen, présidente du comité d'école de West-Hill.

En vertu de la décision de la commission scolaire, les 25 élèves francophones qui fréquentent présentement West-Hill devront prendre le chemin d'un autre établissement de la commission scolaire, soit une école de l'est de la ville, de la Ville Mont-Royal ou de Côte-des-Neiges.

« En vertu de la loi 101, nous ne pouvons envoyer nos enfants à l'école d'immersion française puisque les parents des enfants sont francophones. Nous avons suggéré une cohabitation avec l'école d'immersion, mais cette suggestion a été rejetée par la commission scolaire », poursuit Mme Cohen.

Mme Cohen précise par ailleurs que la nouvelle école francophone West-Hill a bénéficié d'une subvention de 87 000 \$ du ministère de l'Éducation au début de cette année scolaire, subvention qui, selon elle, n'a pas encore été utilisée.

« La commission scolaire dit que l'argent a déjà été dépensé. Or, les équipements achetés sont encore dans des boîtes. Ils auront sûrement une autre utilité », poursuit-elle.

Rappelons que les dispositions de la loi 107, visant la création de commissions scolaires linguistiques et contestées par la CEPGM, sont toujours en instance de jugement devant la Cour suprême du Canada.

L'école secondaire West-Hill a une capacité d'accueil totale de 3000 élèves, sur laquelle le secteur francophone n'occupe en tout que trois ou quatre locaux, en plus de l'accès au gymnase et à la cafétéria, selon Mme Cohen.

Les télés d'État refusent un message publicitaire critique des optométristes

RADIO-Canada et Radio-Québec refusent de diffuser un message publicitaire produit par deux regroupements d'optométristes.

Le message mis en cause, intitulé « Coucher de soleil », s'en prend aux intentions gouvernementales de déssaturer les examens de la vue, et ce dans le cadre de l'actuel débat sur le financement du système de santé.

Le message, produit par l'agence Natcom, montre des yeux d'enfant qui se superposent à une carte d'assurance-maladie, la tempête faisant rage sur le paysage habituellement illustré sur la carte. Le texte explique que la désassurance est une mesure « faussement économique » qui risque d'affecter « le rendement scolaire, la productivité des travailleurs, la qualité de vie des personnes âgées », etc.

Dans une lettre envoyée à l'agence Natcom, le chef du code publicitaire de Radio-Canada Richard Bergevin fait valoir que ce texte publicitaire est inacceptable « en vertu de notre politique ayant trait à la publicité engagée car il cherche à persuader l'auditoire d'appuyer l'annonceur

dans sa démarche pour dissuader le gouvernement ».

Il ajoute que Radio-Canada « ne vend ni ne donne de temps d'antenne pour la diffusion de messages qui prônent des initiatives ou un point de vue reliés à un sujet d'intérêt public ».

Pour sa part le directeur du marketing à Radio-Québec, Gérard Desroches, a écrit à la même agence pour signifier son refus, puisque « le code publicitaire de Radio-Québec stipule que la Société refuse les messages qui prêtent à controverse de nature politique ou idéologique ».

Michael Chaiken, président de l'Ordre des optométristes, estime que l'actuelle réforme du système de santé « mérite un débat le plus large possible » et Claude Neilson, de l'Association, fait valoir qu'« il est du devoir des diffuseurs publics de participer pleinement aux débats qui affectent un droit aussi fondamental que celui de la santé ».

Le message controversé sera diffusé à compter de lundi prochain sur les ondes des réseaux privés TVA, TQS et CFCF.

Seul un achat imprévu peut sauver le centre Paul-Sauvé

LES MEMBRES du comité exécutif de la Ville de Montréal ont approuvé hier le projet de démolition du centre Paul-Sauvé, pour le remplacer par un important projet de logements mixtes (HLM, coopératifs, privés et spécialisés).

Cette décision fait suite à l'acquisition, mardi, du centre pour une somme de 3,125 millions \$, achat rendu possible grâce à une modification apportée à la Loi sur la Régie des installations olympiques, autorisant la RIO à vendre à la Ville le centre Paul-Sauvé, ainsi que le Biodôme.

La présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, a expliqué hier que le projet d'aménagement du site sera soumis à la consultation publique en juin prochain par l'entremise du Bureau de consultation de Montréal. On procédera alors parallèlement à un appel de propositions, qui permettra à toute personne ou groupe intéressé de soumettre une offre de location ou d'achat du centre Paul-Sauvé.

« Jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu aucune offre d'achat formelle pour le centre Paul-Sauvé, a indiqué Mme Cousineau. En procédant à un appel d'offres, nous désirons offrir à ceux qui croient pouvoir

opérer ce centre de façon rentable, une dernière chance de se manifester ».

Les termes et conditions de l'appel de propositions seront connus dans les prochaines semaines. Les intéressés auront alors un mois pour faire connaître leur offre. Chose certaine, les propositions soumises ne devront impliquer aucune injection de fonds publics de la part de la Ville, et obligatoirement conserver la vocation récréative actuelle du centre.

« Dans l'éventualité où aucune proposition ne rencontrerait les exigences de l'appel d'offres, l'administration Doré se sentira libre, précise Mme Cousineau, de disposer du bâtiment et de le démolir. Par la suite, elle présentera à la population un projet précis d'aménagement et de développement du site. »

Sur les allégations faites en début de semaine concernant la contamination, par des huiles et des graisses minérales, du terrain sur lequel est érigé le centre Paul-Sauvé, Mme Cousineau a indiqué que « seulement 860 mètres carrés de terre ont à être traités, ce qui est minime ». Une somme de 150 000 \$ sera allouée pour nettoyer le tout.

Le lait maternel influencerait le QI

LONDRES (AP) — Les enfants ayant été allaités par leur mère réussissent bien mieux au test de QI (quotient intellectuel) que les enfants nourris au biberon, selon une étude réalisée auprès de 300 enfants nés prématurément, à paraître vendredi dans le journal médical *Lancet*.

« Il est possible que les mères envoient des signaux chimiques aux nouveau-nés à travers le lait maternel qui pourraient être importants pour la croissance et le développement de l'enfant, explique le Dr Alan Lucas, auteur de l'enquête et directeur du service enfance et nutri-

tion au Conseil médical de recherche de Cambridge.

Cette étude ne permet pas de conclure avec certitude qu'une substance présente dans le lait maternel a des conséquences sur le développement cérébral mais représente une « preuve très forte » en ce sens, ajoute-t-il. Cette substance n'a pas été identifiée.

Selon l'enquête, 193 enfants ayant été nourris au lait maternel seul ou au lait maternel et au biberon mélangés ont obtenu des scores largement supérieurs à ceux de 107 enfants nourris au biberon seulement, soit 103,7 points en moyenne contre 93,1. Les enfants soumis à l'étude étaient

âgés de sept à huit ans.

Après avoir affiné l'étude en tenant compte des milieux socio-culturels des enfants considérés, la même tendance était toujours vérifiée, a ajouté le Dr Lucas. Les enfants nourris au sein gardaient un avantage de 8,3 points de QI en plus.

Des études précédentes sur le lait maternel ont suscité la controverse au sein du monde médical. De nombreux médecins ont estimé que les scores favorables des enfants nourris au sein pourraient être dus au milieu socio-culturel, à la motivation des mères ou aux liens de la mère et de l'enfant.

La biotechnique pour sauver les berges du Saint-Laurent

Louis-Gilles Francoeur

DES CHASSEURS et pêcheurs de la région de Sainte-Anne-de-Sorel ont réussi à mobiliser des chercheurs de l'UQAM, Environnement Canada et la Fondation de la faune du Québec pour tester une méthode de protection biotechnique des berges du Saint-Laurent contre l'érosion, méthode qui serait susceptible de remplacer éventuellement les énormes blocs de roc qui artificialisent totalement le milieu aquatique.

Cette association locale de chasseurs et pêcheurs a en effet décidé de tester sur une distance de 65 mètres un dispositif fait de billes de bois

entrelacées, qui serviraient à protéger la rive contre les attaques des grandes vagues du fleuve, souvent intensifiées par le va-et-vient des navires. La protection des billes se veut temporaire car, avant qu'elles ne pourrissent et ne deviennent partie intégrante de la rive, on profite de leur présence pour implanter au travers des plantes locales susceptibles de reconstituer un couvert végétal nourri et durable.

Si cette méthode biotechnique, mise au point par le groupe-conseils Argus, donne ce printemps les résultats que les biologistes de l'UQAM attendent, la restauration de l'Île-aux-Corbeaux, dans l'archipel de Sorel, se poursuivra sur deux autres an-

nées et pourrait couvrir ultimement près de 1,5 km. L'ensemble du projet coûtera près d'un demi million \$.

L'essai de cette technique pour lutter contre l'érosion n'est pas sans intérêt. Selon une étude réalisée en 1989 (Bélanger), 75 % des 224 îles se trouvant entre Montréal et le lac Saint-Pierre sont affectées par le phénomène de l'érosion. Certaines îles de l'archipel de Sorel perdent plusieurs dizaines de mètres par année, voire une centaine de mètres par an comme dans le cas de l'Île Lapierre. D'autres îles ont été littéralement rayées de la carte par le phénomène qui provoque, par ailleurs, un envasement des eaux fluviales.

Admission générale:
7.00\$

Étudiants et 55 ans et plus:
5.00\$

Femmes enceintes:
gratuit (certificat requis)

Enfants 5 ans et moins:
gratuit

INFORMATION: (514) 766-1932



DU
30 JANVIER
AU
2 FÉVRIER 92

«ÊTRE EN SANTÉ,
C'EST AUSSI
SAVOIR»

PLACE BONAVENTURE, HALL EST

CONFÉRENCES, ATELIERS, DÉGUSTATIONS, MASSAGES
GRATUITS !

Pour sa 9ième édition, le Salon National de la Santé vous propose encore plus de techniques et de produits santé.

Des thérapeutes, des médecins, des organismes, la Fédération Québécoise des Masseurs et Massothérapeutes, la Société de Tai Chi Taoïste de Montréal.

En collaboration:

Tirage d'un voyage santé en Autriche (2 personnes)

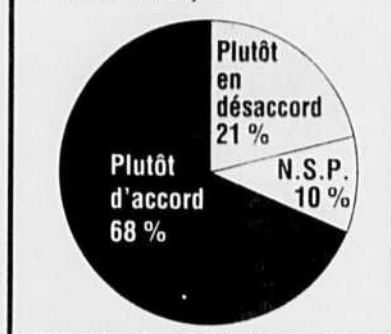
Un agenda est remis gratuitement à tous les visiteurs (1 par famille)

Un abonnement d'un an gratuit à la revue Défi Santé aux 20 premiers visiteurs (tous les jours)

La méthodologie du sondage Multi Rés

SONDAGE

LE DEVOIR
Si l'anglais devenait la seule langue officielle dans le reste du Canada, seriez-vous alors plutôt d'accord ou plutôt en désaccord pour que le Québec affirme encore plus son caractère français?



Les résultats de ce sondage ont été tirés de l'Omibus Multi Rés réalisé du 17 au 26 janvier 1992. En plus de l'équipe de journalistes du DEVOIR, y ont collaboré : Soucy D. Gagné, Jean Noiseux, Francine Beaucage du Groupe Multi Rés, B.I.P. Inc. et Info Quali-Data ont respectivement effectué la cueillette et le traitement informatique.

L'échantillon probabiliste proportionnel a été généré par ordinateur, une méthode qui permet de rejoindre les ménages non inscrits dans les annuaires du téléphone (numéros confidentiels, déménagements récents) avec la même probabilité que

les ménages inscrits. Pour les fins de cette étude, on a découpé l'ensemble du territoire québécois en trois régions : la région métropolitaine de Montréal, le Québec métropolitain et l'ensemble de la province. Les répondants ont été choisis au hasard au moyen d'une grille aléatoire auprès des personnes de 18 ans et plus, résidant en permanence dans le foyer sélectionné. La substitution de ménages ou de personnes n'était pas permise dans ce sondage.

Les entrevues ont été réalisées à partir du centre téléphonique de B.I.P. Inc. à Montréal. Des 1466 numéros de téléphone valides, il a été possible de compléter 1003 entrevues donnant un taux de réponse global de 68,4 %. Les autres ménages sélectionnés se distribuent ainsi : 316 ont refusé de collaborer, 119 sont demeurés sans réponse après plus de cinq appels et 28 répondants n'ont pu être rejoints dans la période du sondage.

La représentativité finale du sondage a été obtenue dans le traitement informatique par une pondération selon la région, l'âge, le sexe et la langue maternelle, d'après les données du recensement de 1986. On estime que la marge d'erreurs maximale d'un tel sondage est comprise dans un intervalle de plus ou moins 3,5 %, 19 fois sur 20.

Le Groupe multidisciplinaire de recherche et d'étude sociale (Multi Rés) est une société établie à Montréal depuis 1971 et qui regroupe huit chercheurs associés travaillant à l'étude des comportements sociaux, politiques et de consommation.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Mulroney

maintient depuis l'échec de l'Accord du lac Meech qu'il ne négociera pas avec les autres premiers ministres provinciaux mais uniquement sur une base bilatérale avec Ottawa.

Selon le porte-parole du premier ministre, M. Mark Entwistle, les consultations pourraient être menées par M. Mulroney et le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark.

Le processus de consultation démarrera dès le dépôt du rapport du comité Beaudoin-Dobbie le 28 février prochain. En fait, Ottawa veut connaître l'avis des provinces avant d'y donner une réponse.

« Une fois que le rapport du comité aura été déposé, nous consulterons les provinces et les territoires ainsi que les leaders autochtones nationaux sur la forme et le fond de toute réponse que le gouvernement entend présenter au parlement », a indiqué M. Mulroney.

Ce n'est qu'après toutes ces consultations que le gouvernement présentera une résolution à la Chambre des communes et au Sénat. M. Mulroney a dit ignorer si cela pouvait se faire avant le congé pascal de la mi-avril. Or, jusqu'à tout récemment, le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark parlait volontiers d'une réponse en mars ou au début d'avril.

Pendant que les parlementaires fédéraux débattent de cette résolution, le gouvernement fédéral poursuivra les consultations avec les provinces et les territoires pour en arriver finalement à un amendement constitutionnel final.

Le premier ministre Mulroney a écrit à ses homologues provinciaux hier pour les informer sur ce long processus qui devrait se terminer par des offres constitutionnelles finales.

M. Mulroney n'a toutefois arrêté aucun échéancier. Tout ce qui est prévu est la date du début des consultations, soit « le lendemain ou le surlendemain du dépôt du rapport du comité mixte sur la Constitution », a-t-il répondu aux journalistes.

En éclaircissant quelque peu la marche à suivre fédérale dans le dossier constitutionnel, M. Mulroney répond à l'inquiétude manifestée par

le premier ministre ontarien Bob Rae lors de sa comparaison devant le comité Beaudoin-Dobbie le 13 janvier dernier.

M. Rae avait protesté contre le fait qu'il ne soit pas consulté par Ottawa dans le dossier constitutionnel alors que les échanges avec le Québec se poursuivaient.

Le chef libéral Jean Chrétien n'a pas critiqué le projet de consultation du gouvernement. « En fait, je déplore qu'il n'ait pas commencé à parler officiellement avec les provinces. On sait depuis longtemps qu'on a ce problème et j'aurais pensé que M. Clark et M. Mulroney auraient rencontré les premiers ministres à plusieurs reprises depuis des mois pour discuter leurs propositions », a-t-il indiqué à la sortie de la deuxième journée de réunion de son caucus.

À son avis, il n'était pas nécessaire d'attendre la fin des travaux du comité pour approcher les provinces afin de se faire une idée de ce qui serait acceptable.

Il a rappelé qu'il voulait toujours que la question constitutionnelle soit résolue au plus vite pour se concentrer finalement sur la situation économique.

◆ L'hospitalisation

ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et au ministre de l'Intérieur de tirer les conséquences de l'entrée en France de Georges Habache » mercredi soir.

« Dès son arrivée à Paris, M. Roland Dumas a demandé qu'une enquête soit faite sur les conditions de l'arrivée en France de Georges Habache », a précisé un communiqué du quai d'Orsay.

« Sur la base des informations qui lui ont été fournies, la demande du premier ministre, et en accord avec le président de la république, le ministre des Affaires étrangères a prié son directeur de cabinet et le secrétaire général du quai d'Orsay, de lui remettre leur démission, ce qui a été fait le soir même », conclut le texte du ministère.

Le chef du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), victime d'une attaque cérébrale lundi soir à Tunis, est arrivé mercredi soir à Paris à bord d'un avion sanitaire. Il a été aussitôt admis à l'hôpital Henri-Dunant, propriété de la Croix-Rouge.

La nouvelle a semblé, hier, prendre de court les plus hautes autorités de l'État.

Le président François Mitterrand, interpellé lors de la conférence de presse qui clôturait une visite de trois jours dans le sultanat d'Oman, a affirmé que l'hospitalisation du chef du FPLP résultait de « contacts » entre le Croissant-Rouge palestinien et la Croix-Rouge française.

Il a avancé « la raison d'une intervention chirurgicale urgente, présentée en tout cas comme telle, qui a fait que les services du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères n'ont pas fait d'objection » à la venue de Georges Habache en France.

François Scheer, diplomate émérite, qui a notamment mené à bien les négociations sur le contentieux financier franco-iranien, et Bernard Kessedjian auraient pris seuls au



Réunis à Québec hier, les ministres des Finances des provinces y ont appris qu'Ottawa entend ajouter quelque 400 millions \$ aux paiements effectués aux provinces pour l'année 1992-1993. Rencontrant la presse à l'issue de cette conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, M. Mazankowski a indiqué que la moitié de cette somme constituera un paiement rétroactif pour les années 80.

L'hôpital Sainte-Justine met au point une technique pour dépister l'ataxie de Friedreich chez le fœtus

Isabelle Paré

L'HÔPITAL Sainte-Justine vient de réaliser une nouvelle percée dans le domaine de la génétique au Canada, en déterminant en quelques heures si un fœtus développera au cours de sa vie la maladie de l'ataxie de Friedreich, une maladie grave et progressive qui atteint environ une personne sur 25 000.

Cette première médicale a valu à un jeune couple, qui avait environ une chance sur 38 de transmettre le gène défectueux à leur enfant, d'obtenir en l'espace de quelques jours un diagnostic prénatal presque infailliable du fœtus.

Dans ce cas précis, le diagnostic aura été non seulement innovateur mais heureux car les parents savent maintenant que leur bébé ne serait

pas atteint du gène responsable de la maladie. Mais ce nouveau diagnostic prénatal de l'ataxie de Friedreich vient surtout apporter un grand espoir aux nombreux couples considérés à risque, désireux de fonder une famille.

Pour mieux jauger l'intérêt de cette innovation, il faut préciser qu'avec les marqueurs génétiques, il fallait plusieurs étapes et au moins deux à trois semaines pour identifier en laboratoire la présence des chromosomes responsables de cette maladie grave. De plus, les tests ne permettaient pas d'établir un diagnostic sûr et laissaient une grande part d'incertitude aux parents.

Cette fois, le diagnostic a été réalisé en 48 heures à l'aide d'un simple prélèvement du liquide amniotique dans le ventre de la mère et d'une

nouvelle génération de marqueurs permettant d'analyser directement l'ADN des deux parents à partir de cet échantillon.

« L'avantage de cette nouvelle méthode est qu'elle permet un diagnostic presque sûr à 100 %. Un avantage certain, puisque plusieurs couples préféraient ne pas prendre de chance d'avoir d'enfants quand le pourcentage d'incertitude était trop grand », a expliqué hier le Dr Serge B. Melançon, généticien et chercheur à l'hôpital Sainte-Justine.

Plus encore, la rapidité du diagnostic est de première importance puisque certaines femmes en venaient à interrompre leur grossesse, même en l'absence de diagnostic, en raison des trop longs délais encourus pour obtenir des résultats.

« Des situations se sont présentées où deux femmes ont opté pour des

avortements parce qu'elles n'avaient pas de résultats et que leurs grossesses avançaient. Cela épargnera beaucoup d'inquiétude et de stress pour de nombreux parents », a ajouté le Dr Melançon.

Ces nouveaux marqueurs génétiques ont été mis au point dans des laboratoires à Londres et à Strasbourg, mais ont été utilisés pour la première fois au Canada pour poser un diagnostic prénatal de l'ataxie de Friedreich. Évidemment, cette découverte n'apporte aucun répit aux personnes atteintes de la maladie mais permet d'en connaître plus sur le gène responsable de son apparition. L'Association canadienne de l'ataxie de Friedreich a d'ailleurs profité de cet événement pour lancer hier sa campagne de financement dont l'objectif a été fixé à 350 000 \$.

quai d'Orsay la décision d'accorder un feu vert à l'hospitalisation du Palestinien, sans en référer à leur ministre de tutelle, Roland Dumas, qui accompagnait le chef de l'État en Oman, avançant hier soir de source autorisée.

Georgina Dufoix, présidente de la Croix-Rouge, a reconnu hier soir sur Antenne-2 que le président Mitterrand avait été informé à la dernière minute de cette hospitalisation qui répondait à un souci « humanitaire ».

De source palestinienne à Damas, on avait souligné dans la journée que le président de l'OLP, Yasser Arafat aurait lui-même arrangé les modalités du transfert à Paris de Georges Habache, son grand rival politique.

Le FPLP a fait savoir hier que l'état de Georges Habache était bon. « Son état de santé est stationnaire sous la surveillance de spécialistes », a précisé le mouvement extrémiste dans un communiqué publié à Damas.

« Je pense que ce séjour, si la gravité n'est pas démontrée, la gravité d'extrême-urgence, devrait être extrêmement bref. C'est en tout cas ce à quoi je veillerais personnellement », a souligné François Mitterrand lors de sa conférence de presse.

Il a tenu à rappeler qu'il n'existait « pas de mandat d'arrêt national ni de mandat d'arrêt international (...) à l'égard d'un homme qui s'est souvent réclamé de l'action terroriste », mais que si la justice le demandait, elle recevrait des informations sur le dirigeant palestinien.

« Je crois savoir que le juge (Jean-Louis) Bruguière établit une relation entre telles et telles affaires qu'il a eues à traiter et la personne de Georges Habache », a précisé François Mitterrand.

De source judiciaire, on a déclaré que le magistrat antiterroriste pourrait demander à entendre le dirigeant palestinien. Mais on n'a pas précisé pour quelle affaire.

L'hospitalisation à Paris du chef du FPLP a suscité la colère des autorités israéliennes.

« C'est une politique qu'il est impossible d'expliquer. Elle n'a aucun sens », a déclaré le ministre israélien des Affaires étrangères, David Levy.

À Paris, le mouvement d'étudiants sionistes Tagar a appelé à une manifestation, aujourd'hui, devant l'hôpital Henri-Dunant.

Plusieurs personnalités de l'opposition ont condamné la décision des autorités françaises.

La France n'est pas un pays « neutre dans sa lutte contre les terroristes et ne doit pas être accueillante aux terroristes, ni accueillante aux intégristes », a déclaré François Léotard, président d'honneur du Parti républicain.

« Je suis quelque peu atterré », a déclaré pour sa part le RPR Robert Pandraud.

Le secrétaire général du RPR, Alain Juppé, a parlé de faute grave. « L'urgence n'était pas telle qu'il fallait, toutes affaires cessantes, hospitaliser (Habache) en France », a-t-il estimé.

◆ Ottawa

désastreuses. Le Québec, de son côté, crèche la prudence.

Les Canadiens ne doivent pas non plus s'attendre à des investissements massifs de leurs gouvernements pour favoriser la reprise, a laissé en-

tendre M. Mazankowski. Non plus à des baisses d'impôt. Le ministre a répété que son gouvernement allait procéder dans les prochains mois à de nouvelles réductions de dépenses. Il compte essentiellement sur le fléchissement récent des taux d'intérêt et sur la baisse de l'inflation pour relancer la consommation.

Le ministre Mazankowski fera adopter d'ici au 31 mars une loi pour renouveler le programme de péréquation pour les deux prochaines années. Le renouvellement aurait dû être de cinq années. Mais Ottawa a préféré s'en tenir à deux ans et utiliser cette période pour poursuivre les discussions avec les provinces dans le but d'améliorer encore ce programme pour une période prolongée.

Le projet de loi révisera une trentaine de dispositions de la méthode de calcul de la capacité fiscale des provinces, révisera à la baisse le plafond imposé depuis 1982 et abolira une disposition particulièrement préjudiciable au Québec depuis 1988.

Ces changements modifieront à la hausse les paiements de péréquation de 211 millions par année. Ottawa versera aux provinces en plus en 1992-93 un montant forfaitaire total de 211 millions pour couvrir l'application rétroactive de l'une des mesures annoncées. Ce qui fait qu'Ottawa paiera 422 millions de plus aux provinces cette année. Et 211 millions de plus en 1993-94.

Le Québec recevra pour sa part 198 millions en 1992-93 : 128 millions rétroactivement et 70 millions en vertu du nouveau mode de calcul. Il recevra l'année suivante 70 millions de plus. En somme, l'amélioration pour le Québec est de 70 millions par année, alors qu'il revendique un manque à gagner moyen de 600 millions par an depuis 1988.

M. Gérard D. Levesque affirme donc que « les exigences du Québec sont loin d'être satisfaites ». Mais le ministre demeure optimiste, comme toujours, et « compte sur les discussions à venir pour obtenir un règlement plus complet et plus équitable ». Il souhaite de nouvelles améliorations au programme de péréquation mais également la révision des autres programmes de transferts fédéraux, soit le Financement des programmes établis (santé et éducation postsecondaire) et le régime d'Assistance publique, en vertu duquel Ottawa paie la moitié des dépenses d'aide sociale des provinces.

Le ministre a répété que « l'évolution des transferts avait pénalisé lourdement le Québec », ces dernières années. Ces transferts, dit-il, ne représentent plus que 20 % des revenus du gouvernement du Québec (après en avoir représenté près de 30 % au début des années 1980).

Le président du Conseil du Trésor à Ottawa, le ministre Gilles Loiseleur, réplique que les transferts fédéraux ont tous augmenté ces dernières années, en moyenne de 6 %. Ce qui a diminué, c'est le rythme de croissance, qui doit respecter la capacité de payer du fédéral, dit-il. Il rappelle que les paiements de transferts sont calculés selon la richesse d'une province. Plus une province est prospère, moins elle reçoit. Or, la situation économique s'est améliorée depuis 1980 au Québec.

Les provinces ont reçu 8,2 milliards en péréquation, en 1990-91, dont 3,7 milliards ou 45 % au Québec.

Ce programme vise à répartir plus équitablement la richesse entre les provinces. Seules les sept provinces les moins riches en bénéficient. L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ne reçoivent pas un cent en vertu de ce programme.

◆ Lucien Bouchard

pose ses offres dans les délais prévus. Parce qu'il lui apparaît évident que Robert Bourassa et Brian Mulroney ont tout intérêt à s'aider et que tous deux sont conscients des impératifs de la stabilité économique et politique. Et aussi parce qu'il constate « le désarroi » des autorités fédérales.

La proposition de Jean Chrétien en faveur d'un référendum pancanadien est une illustration de ce diagnostic, estime Lucien Bouchard, la démonstration que le chef du Parti libéral ne comprend rien à ce qui se passe au Québec, aux aspirations nationalistes du Québec. « Ceux qui rêvent d'un référendum pancanadien sont décrochés de la réalité. La décision doit se prendre au Québec par les Québécois. »

Dans les travaux de la commission Beaudoin-Dobbie, comme dans les délibérations de la conférence constitutionnelle itinérante, M. Bouchard voit un exercice futile, une mascarade. En quoi ? « Ce sont des acteurs professionnels, ils portent des masques et disent des choses bizarres. »

Essentiellement, cette conférence de presse à laquelle participaient les députés Pierrette Venne, Jean Lapierre, Louis Plamondon et Benoît Tremblay, visait à dévoiler le plan d'action du Bloc pour les mois qui viennent. Dans la perspective d'une campagne électorale qu'ils jugent relativement imminente, les bloquistes ont prévu une tournée des régions du Québec, une campagne de souscription devant recueillir 1 milliard \$ et la poursuite du recrutement de nouveaux membres. Le Bloc compte à ce jour des associations et des exécutifs dans plus d'une trentaine de comités. Il prévoit que son organisation sera implantée dès juin à la grandeur du Québec, soit dans les 75 circonscriptions électorales. D'ici quelques semaines, il emménagera son secrétariat dans des locaux du Vieux-Montréal.

Enfin, M. Bouchard a annoncé hier la mise en place du personnel politique qui veillera au bon fonctionnement de l'organisation du Bloc au Québec : Lucette Berger, coordonnatrice du secrétariat; Jacqueline Dallaire, coordonnatrice des tournées et François G. Houle, attaché de presse. Jadis présidente du comité des jeunes du Parti québécois, à l'époque où Pierre Marc Johnson était le chef, Mme Isabelle Courville sera porte-parole du bureau de direction. Ancien député libéral fédéral, aujourd'hui vice-président adjoint à l'Industrie-Alliance, Louis Ducloux sera le porte-parole pour la région de Québec.

Un Bloc québécois qui se veut le regroupement des souverainistes de toutes obédiences, qu'ils soient libéraux, conservateurs ou néo-démocrates. C'est dans cette optique que le chef du parti ne voit rien de suspect dans les entretiens secrets qui ont eu lieu au bunker entre son député Jean Lapierre et Jean-Claude Rivest, le conseiller politique de Robert Bourassa. D'autant plus que Lu-

cien Bouchard a lui-même confessé hier avoir passé la journée de samedi avec Jacques Parizeau, après avoir rencontré les ministres André Bourbeau et Gérard Tremblay.

◆ Bilinguisme

constitutionnelle itinérante s'arrête à Montréal pour accélérer sa réflexion sur la recherche d'une nouvelle entente, les données du sondage Multi Rés présentent un nouveau éclairage et permettent peut-être une meilleure compréhension du contentieux. Ainsi, il s'en dégage que les Québécois souhaitent majoritairement (59 %) le maintien de la loi canadienne actuelle sur les langues officielles, alors que 30 % sont d'avis qu'elle devrait être modifiée et que seulement 6 % croient qu'il faudrait l'abolir. Les anglophones sont légèrement plus nombreux que les francophones (63 contre 58 %) à préconiser le maintien du bilinguisme officiel.

L'abolition de la loi sur les langues officielles entraînerait des conséquences négatives que 79 % des Québécois prévoient importantes sur la situation des francophones hors Québec. De l'avis de 43 % des Québécois francophones et 36 % des anglophones, ces conséquences seront très importantes.

Enfin, les Québécois sont partagés quant à l'évolution de la situation des minorités francophones des autres provinces, au cours des dix dernières années : 34 % croient que leur situation s'est détériorée, 34 % estiment qu'elle est demeurée la même, alors que 16 % sont d'avis qu'elle s'est améliorée.

Associé au groupe Multi Rés, M. Jean Noiseux croit que les conclusions de ce sondage sont lourdes de signification. Il y voit d'abord l'attachement des Québécois à la Loi sur les langues officielles. Et un avertissement aux autorités fédérales que la disparition de ce « symbole » risquerait d'engendrer au Québec des tensions sociales.

De passage au DEVOIR, le chef du Parti Égalité a lui aussi eu l'occasion de réagir aux conclusions de ce sondage, se disant tout à fait favorable au principe de la réciprocité, dans la mesure où cela ne présuppose pas une diminution des droits de la communauté anglophone du Québec. Robert Libman convient que les francophones des autres provinces devraient jouir des mêmes « services et privilèges », que les anglophones du Québec. Cela dit, la comparaison lui paraît boiteuse, en ce que les 1,2 million d'anglophones québécois sont concentrés dans un rayon de 25 kilomètres du centre-ville de Montréal. Ce qui n'est pas le cas des francophones des autres provinces. Comparaison également périlleuse, en ce que la communauté anglophone du Québec ne doit pas ses institutions à la générosité des gouvernements, mais qu'elle les a elle-même bâties en cours de siècle.

Enfin, M. Libman rappelle que la communauté anglophone du Québec est maintes fois intervenue en faveur des francophones des autres provinces. Il promet qu'elle poursuivra son insistance auprès des gouvernements comme celui de Don Getty de l'Alberta, qui ne respecte même pas les jugements que les tribunaux ont rendus en faveur de la minorité francophone de la province.

RÉSULTATS
Tirage du 92-01-29

1 3 7 8 35 44

Numéro complémentaire: 16

GAGNANTS	LOTS
6/6	2 989 163,00 \$
5/6 +	4 148 374,40 \$
5/6	325 1 460,90 \$
4/6	20 617 44,10 \$
3/6	371 196 10,00 \$

Ventes totales: 17 041 360,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$

Prochain tirage: 92-02-01

Extra Tirage du 92-01-29

NUMÉROS	LOTS
3 2 9 9 2 5	100 000 \$
2 9 9 2 5	1 000 \$
9 9 2 5	250 \$
9 2 5	50 \$
2 5	10 \$
5	2 \$

T V A, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Tél.: (514) 985 7674
Fax: (514) 985 7674
Tél.: (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

Telecom Canada se lance à l'assaut de Télésat avec Spar

Robert Dutrisac

UNE JOURNÉE après avoir annoncé qu'elle changeait de nom pour celui de Stentor, Telecom Canada entre dans la course pour obtenir le bloc de contrôle de Télésat, la compagnie qui détient le monopole canadien des communications par satellites.

Les neuf compagnies membres de Telecom Canada et le membre associé Québec-Téléphone ont formé un consortium, appelé Alouette Télécommunications, auquel se joint Spar Aérospatiale.

Selon M. Ray Windsor, porte-parole de Spar (son homologue de Telecom Canada avait déjà fermé boutique au moment où le communiqué a été émis hier en fin d'après-midi), il s'agit d'une offre préliminaire comme le veut l'appel d'offres du gouvernement fédéral portant sur 53 % des actions de Télésat. « Aucun montant n'est dévoilé pour l'instant. Les négociations se poursuivent », a-t-il indiqué. Le gouvernement devrait faire connaître son choix d'ici le 31 mars prochain.

Spar est le principal fournisseur de Télésat. Cette compagnie a construit les satellites de communica-

tions Anik D et Anik E exploités par Télésat et construit actuellement un satellite mobile pour Télésat Mobile. « Nous n'avons qu'une participation très minoritaire dans le consortium », a précisé M. Windsor.

Les membres de Telecom Canada, soit les principales compagnies de téléphone canadiennes, possèdent conjointement 41,6 % des actions de Télésat. Ils « deviendront le groupe majoritaire d'actionnaires si l'offre d'achat est acceptée », écrit-on.

« Le partenariat proposé rendra possible de rehausser l'intégration des réseaux terrestres et à satellite », indique M. John Farrell, pré-

sident de Telecom Canada, dans le communiqué conjoint. « Les clients se verront offrir des services où seront intégrées ces deux technologies, plutôt que d'être obligés de choisir des services entièrement terrestres ou entièrement par satellite ».

« Notre objectif pour Télésat sera de fournir une vaste gamme de produits et services concurrentiels à l'échelle internationale sur un réseau national entièrement intégré », poursuit M. Farrell.

Si l'offre est acceptée par Ottawa, le consortium Alouette créera un organisme distinct de recherche-développement appartenant conjointe-

ment aux membres de Telecom Canada et à Spar. « La nouvelle entité se concentrera sur l'intégration des réseaux terrestres et à satellite ainsi qu'à l'élaboration et à l'essai de nouveaux produits et services destinés aux marchés nationaux et internationaux », peut-on lire.

Selon la direction de Spar, « le réseau Telecom-Télésat pourra être utilisé pour mettre à l'essai les concepts en matière de services et de nouvelles technologies ».

Le nom Alouette Télécommunications rend hommage au premier satellite du Canada, Alouette 1, lancé

en 1962, qui a fait du Canada le troisième pays à conquérir l'espace.

Que Telecom Canada rentre dans la course pour l'obtention du bloc de contrôle de Télésat dont elle détient l'autre bloc important n'aura surpris personne. Lundi, Téléglobe, le monopole canadien de l'interurbain outre-mer, annonçait son retrait de la course. On s'attendait à ce que Canadien Pacifique, qui contrôle Unitel Communications, y aille d'une offre concurrente. Le CP détient 3,7 % des actions de Télésat. En neuf mois cette année, Télésat a réalisé des revenus de 143,2 millions \$ et un bénéfice de 37,7 millions \$.

EN BREF...

Hausse du taux d'escompte

OTTAWA (PC) — Pour la première fois depuis décembre, la Banque du Canada a haussé hier son taux d'escompte de 0,21 %. À 7,08 % la semaine dernière, le taux d'escompte est donc passé cette semaine à 7,29 %. La banque centrale a laissé monter le taux d'escompte, surtout en réaction à la faiblesse du dollar du Canada. Au cours des 12 derniers mois, le taux d'escompte a atteint son niveau le plus bas la semaine dernière. Il était alors à 7,08 %.

La rentabilité d'Agropur laisse à désirer

MALGRÉ des ventes qui dépassent le cap du milliard de dollars, la rentabilité d'Agropur demeure insatisfaisante, comme on pu s'en rendre compte les 600 sociétaires d'Agropur délégués à la 53ème assemblée générale de leur Coopérative hier à Drummondville. L'excédent net à 4,3 millions \$ est bien en-deçà du rendement sur l'avoir auquel les sociétaires sont en droit de s'attendre. Le rendement sur l'avoir a été de 3,9 % alors qu'il était de 4,7 % en 1990. Pour la première fois, ses ventes ont dépassé le milliard, grâce surtout à l'inclusion des activités de sa filiale Natrel et du groupe fromager Anco.

Domtex : des pertes pour le 2e trimestre

(PC) — Dominion Textile Inc. a rapporté hier une perte nette de 6,6 millions \$, soit de 23 cents par action, durant le deuxième trimestre de l'exercice en cours. Durant le trimestre correspondant de 1990, la compagnie avait enregistré une perte nette de 19,8 millions \$, soit de 65 cents par action. Les revenus ont été de 331,7 millions \$ en 1991, au regard de 311,9 millions \$ en 1990.

La Caisse au Forum pour l'emploi

(PC) — Le Forum pour l'emploi vient d'accueillir dans ses rangs deux nouveaux membres : la Fédération des commissions scolaires du Québec et la Caisse de dépôt et placement. C'est le président du comité de parrainage du Forum pour l'emploi, M. Claude Béland, du Mouvement Desjardins, qui en a fait l'annonce, hier. Le Forum pour l'emploi compte maintenant une trentaine de membres, représentant tous les milieux intéressés par l'emploi et l'éducation, la formation professionnelle. Fait unique au Québec, le Forum est une énorme table de concertation où discutent côte à côte la CSN, le Conseil du patronat, la FTQ, l'Association des manufacturiers, la CEQ, la Fédération des cégeps, l'UQAM, l'Université Laval, le Mouvement des caisses Desjardins, le Fonds de solidarité, les Villes de Montréal et Québec, l'Union des municipalités, l'Union des producteurs agricoles, des organismes représentant les femmes et la jeunesse, ainsi que des entreprises.

La BN s'impatiente de la lenteur du fédéral dans le dossier de Central Guaranty Trust

Serge Truffaut

QU'IMPORTENT LES grincements de dents des autres institutions financières qui s'opposent à la vente par morceaux du Central Guaranty Trust, la Banque Nationale a signé une entente avec cette société et attend patiemment que les autorités fédérales donnent leur aval à l'acquisition souhaitée.

Lors de la conférence de presse qui a suivi hier l'assemblée annuelle de cette Banque qui a enregistré un profit net de 186 millions \$ lors du dernier exercice financier, le président du conseil et chef de la direction, M. André Bérard, invité à lever les zones d'ombre qui planent au-dessus du dossier Central Guaranty, a confié qu'à son avis le Surintendant des institutions financières « aurait dû prendre sa décision bien avant ». L'offre de la Banque a été faite il y a près de deux mois.

D'après les précisions apportées hier par la haute direction de la Banque, le prochain épisode important de cette saga se tiendra le 7 février prochain alors que les actionnaires de Central Guaranty auront à se prononcer sur la proposition de la Nationale. Proposition que la direction de Central avait jugée valable au point de signer une entente. Au bureau des institutions financières, on a indiqué qu'aucune décision ne serait prise avant l'assemblée des actionnaires.

Cet offre, on s'en souviendra, vise l'acquisition d'un réseau formé de près de 50 succursales, sur 186, situées principalement dans les provinces de l'Atlantique et au sein desquels se trouvent des dépôts totalisant environ 3,5 milliards \$.

En effet, selon les informations fournies par M. Pierre Paquette, premier vice-président exécutif, affaires bancaires, les clients transigeant



PHOTO CP

André Bérard

au sein du réseau visé par la Banque Nationale ont conservé, dans une large proportion, l'intégralité des sommes qui y avaient été déposées avant que les déboires financiers de Central Guaranty ne fassent les manchettes.

Reste que la partie que vient d'engager un ensemble d'institutions financières en faisant pression auprès du Surintendant, M. Michael Mackenzie, pour qu'il invalide l'entente survenue entre Central Guaranty et la Nationale risque d'en retarder la conclusion. Cet ensemble d'institutions estime que la Nationale ayant « mis la main » sur les « meilleurs »

morceaux de Central Guaranty, il ne reste donc rien d'alléchant.

En fait, ce que veulent les institutions financières c'est que les offres concernent l'ensemble de Central Guaranty, et non pas uniquement les meilleurs morceaux de cet empire financier qui aura défaili à cause notamment de la déprime immobilière.

Ce dossier mis à part, M. Bérard a critiqué le fonctionnement de l'assurance-dépôt au Canada au point d'appeler de ses vœux une révision complète du mandat et des mécanismes de ces organismes, soit la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Régie de l'assurance-dépôt du Québec.

Aux actionnaires réunis, le président de la Banque a déclaré que si des institutions financières s'étaient effondrées, on pense évidemment aux Coopérants, c'est que « grâce à la protection peu contraignante que leur offrait l'assurance-dépôts, elles ont réussi à attirer une part importante de l'épargne des consommateurs, qu'elles ont ensuite investie dans des activités risquées. En s'écroulant, ces institutions deviennent un fardeau pour le trésor public et, au bout du compte, pour les autres institutions financières ».

Conséquemment, le président de la Banque Nationale propose que ces organismes soient soumis à des règles identiques à celles qui prévalent dans le secteur privé. Dans son plaidoyer, M. Bérard est allé jusqu'à qualifier de « vicieux » les mécanismes en question.

Pour ce qui est maintenant des objectifs financiers propres à la Banque, son premier vice-président exécutif, affaires générales, M. Léon Courville, a confié qu'une augmentation de 10 % du bénéfice par action était visée. En 1991, le bénéfice par action avait été de 1,20 \$, en hausse sur le 1,12 \$ de l'exercice antérieur.

L'industrie touristique croîtra de seulement 1 à 2 % cette année

Les gouvernements de Québec et d'Ottawa reconduisent une entente quinquennale de 100 millions \$

Claude Turcotte

COMME BIEN d'autres secteurs de l'économie, l'industrie touristique parvient difficilement à sortir de la récession. Sa croissance en 1992 sera de 1 à 2 %, ce qui n'arrangera rien après une chute de 8,3 % dans l'hébergement au Québec en 1990/1991 et une diminution de 5 % des touristes à Montréal, où les hôtels ont vu leur santé financière affectée par une baisse drastique de 15 % de leur rendement.

Cette très faible reprise anticipée ne permettra pas à l'industrie de retrouver son niveau d'activité de 1990 ni dans les voyages d'affaires, ni dans le tourisme d'agrément. Le climat de déprime qui s'est répandu au Québec comme sur l'ensemble du continent n'empêche toutefois pas l'industrie de penser davantage à l'après-récession, comme cela était facilement perceptible dans les délibérations hier à Montréal de la conférence sur les perspectives touristiques du Québec en 1992.

Les gouvernements pensent de la même façon puisqu'ils ont profité de cette réunion pour annoncer la reconduction d'une entente quinquennale Québec-Ottawa de 100 millions \$, dont 60 millions \$ pour des projets susceptibles d'attirer une clientèle internationale surtout européenne. On prévoit au Canada une croissance de 5 % en termes réels du tourisme d'ici l'an 2000. Cette industrie donnait des revenus de 4 milliards \$ en 1990, dont 1 milliard de la part du tourisme international; elle créait alors 67 000 emplois directs. La croissance prévue pourrait générer des revenus de 8 milliards \$ au tournant du millénaire.

À court terme toutefois les propriétaires d'équipements touristiques sont invités par le Conférence Board à surveiller les salaires de leurs employés, dont les hausses salariales prévues cette année sont de 4,4 %, en comparaison d'une croissance de l'industrie de 1 à 2 %. Cela devrait inciter à prendre des mesures pour atteindre une plus grande compétitivité.

La situation reste critique, selon le Conférence Board, qui s'explique en ces termes : « Si les entreprises accordent des hausses salariales trop élevées à un moment où elles se débattent pour réduire les coûts et garder leur part de marché, elles pourraient mettre en jeu leurs résultats nets. En revanche, des hausses sala-

riaux trop basses pourraient s'avérer tout aussi dangereuses. La décision finale quant aux salaires devra reposer sur l'expérience de l'entreprise et sur sa position actuelle sur le marché ».

Quoi qu'il en soit, la nouvelle entente des gouvernements annoncée par les ministres Benoît Bouchard et André Vallerand prendra fin en mars 1997. Pour ce qui est de la première entente de 1985 à 1990, les 100 millions \$ ont servi à consolider l'hébergement et à développer 13 projets de ski, qui auraient généré des investissements de 85,7 millions \$. On a aussi investi une partie de cet argent dans le jardin japonais et dans le Musée des beaux-arts à Montréal, le parc Saguenay, etc. On mettra surtout l'accent désormais sur des projets dont la vocation pourra s'étendre sur quatre saisons, par exemple le Centre du Mont-Tremblant.

Mais les gouvernements peuvent aussi apporter une contribution négative, comme cela pourrait être le cas en juillet prochain si Québec applique sa TVQ, dont l'entrée en vigueur est retardée de six mois. À cela, M. Vallerand, ministre québécois du Tourisme, répond qu'il n'y a pas présentement au Québec de taxe à l'hébergement comme c'est le cas en Ontario et à plusieurs autres endroits. Il ajoute qu'on pourrait atténuer l'effet négatif par un remboursement de cette taxe aux touristes étrangers et que finalement il fera peut-être des représentations pour retarder davantage l'entrée en vigueur de cette taxe. « Il est évident, a-t-il mentionné, qu'une nouvelle taxe n'aiderait pas à la relance ».

Par ailleurs, le gouvernement du Québec pourrait avant longtemps être en mesure d'annoncer l'agran-

dissement du Palais des congrès de Montréal, dont le taux d'occupation est tout proche actuellement de sa capacité maximale. Quoi qu'il en soit, la direction du Palais « réfléchit sur la possibilité d'agrandir les équipements ».

Le piteux état de l'économie et de l'industrie touristique donne lieu par ailleurs à de curieuses rumeurs.

Hier, un analyste du Conférence Board a même mentionné que le Château Champlain, l'un des plus chics hôtels de Montréal, songeait à se transformer en édifice à condominium. Cette hypothèse fait sourire les gens de l'industrie, puisqu'il serait très coûteux de procéder à une telle conversion. Il n'en reste pas moins que le Château Champlain est à vendre depuis plusieurs mois. Et

pour cause, il y a eu à Montréal en 1990 5,6 millions de touristes, un nombre inférieur à celui de 1986.

Si les gouvernements supérieurs essaient de donner un coup de pouce à l'industrie, la ville de Montréal tente aussi d'apporter sa contribution par le biais des fêtes du 350ème anniversaire de cette ville avec une mise de fonds de 45 millions \$ sur quatre ans.

Cette annonce est publiée uniquement à titre de renseignement.

NOUVELLE ÉMISSION

le 16 janvier 1992

1 000 000 000 \$ É.-U.

Q Hydro-Québec

Obligations 8.40% , Série HY, échéant en 2022

Capital et intérêts garantis sans conditions par la

Province de Québec

The First Boston Corporation

Merrill Lynch & Co.

Goldman, Sachs & Co.

Salomon Brothers Inc

RBC Dominion Securities Corporation

Lehman Brothers

Morgan Stanley & Co. Incorporated

Kidder, Peabody & Co. Incorporated

ScotiaMcLeod (USA) Inc.

Wood Gundy Corp.

Bear, Stearns & Co. Inc.

Citicorp Securities Markets, Inc.

Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

La Personnelle Vie
CORPORATION D'ASSURANCE
CIBC MFI 03

AVIS AUX ACTIONNAIRES
Veuillez prendre avis que La Personnelle Vie, corporation d'assurance, tiendra son assemblée générale annuelle le 14 février 1992, à 19 h 15, à son siège social, 625, Saint-Amable, Québec.

Donné à Québec, le 31 janvier 1992.

Le secrétaire,
ROBERT GIROUX

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1893.78 + 5.43
TSE-300	3605.80 + 7.19
Dow Jones	3244.86 + 19.90
Dollar canadien (US Cents)	85.17 - .05
Or (New York-US\$)	353.40 - 2.70

(PC)

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Le général Vessey arrive au Vietnam

HANOI (AFP) — L'émissaire spécial du président américain, le général John Vessey, est arrivé hier à Hanoi, pour sa seconde visite en quatre mois au Vietnam, accompagné par le nouveau haut-responsable au Pentagone du dossier concernant les prisonniers de guerre et les soldats portés disparus au combat. Le général Vessey doit présenter Alan Ptak, qui détient le poste nouvellement créé de vice-assistant du secrétaire à la Défense pour le dossier relatif aux prisonniers de guerre et aux soldats portés disparus au combat (POW—MIA), aux responsables vietnamiens dont le ministre des Affaires étrangères Ngyuen Manh Cam, ont déclaré des responsables américains. La question des prisonniers de guerre et des soldats portés disparus au combat reste le principal obstacle à l'établissement de relations diplomatiques entre Washington et Hanoi et à la levée de l'embargo commercial des États-Unis contre son ex-ennemi. Les responsables américains ont commencé hier leur visite de trois jours par des entretiens avec le vice-ministre des Affaires étrangères Le Mai. Ils doivent rencontrer aujourd'hui M. Cam ainsi que le ministre de la Défense Doan Khue, ont déclaré des responsables vietnamiens.

Pas de violation des droits au Tibet

PÉKIN (AFP) — Il n'y a aucune violation des droits de l'homme au Tibet, contrairement aux accusations formulées par un « petit nombre de séparatistes » tibétains soutenus par des « forces étrangères », a affirmé hier un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. « Depuis longtemps, diverses forces de la communauté internationale soutiennent un petit nombre de séparatistes au Tibet dans leurs activités », a déploré ce porte-parole, Duan Jin, lors d'un point de presse hebdomadaire. M. Duan, qui répondait à une question sur le prochain examen des violations des droits de l'homme au Tibet par la commission des droits de l'homme de l'ONU, a ajouté que ces séparatistes « créent des rumeurs et inventent des faits pour tenter d'attaquer et de diffamer le gouvernement chinois ». Évoquant la période précédant l'occupation du Tibet par les troupes chinoises en 1959, M. Duan a dénoncé « le système cruel et brutal du servage (qui) était en vigueur. Aujourd'hui, les Tibétains jouissent des droits politiques, économiques et culturels, tout comme des droits aux croyances religieuses », a-t-il ajouté. Des milliers d'entre eux ont été massacrés et des centaines de temples détruits depuis 1959, notamment durant la révolution culturelle (1966-76).

L'armée srilankaise a massacré 67 civils

COLOMBO (AFP) — Des militaires ont massacré 67 civils tamouls par représailles après la mort de deux de leurs collègues tués lors d'une attaque des rebelles en juin dernier dans l'est du Sri Lanka, a reconnu le président Ranasinghe Premadasa dans un rapport rendu public hier. Le chef de l'État a indiqué à ses ministres que la commission d'enquête spéciale qu'il avait mise sur pied après le massacre a conclu à des « représailles délibérées et estimé que la mort des civils dans la région de Kokkadicholai n'était le résultat d'aucune action militaire, mais était due à un comportement incontrôlé de certains soldats provoqués par le décès de deux de leurs collègues ». Le ministre de l'Industrie, Ranil Wickremesinghe, a indiqué que la commission, composée de deux magistrats et un fonctionnaire d'État en retraite, remettrait prochainement aux autorités un rapport détaillé sur les actions à entreprendre contre les coupables et suggérera des mesures pour éviter que de tels actes ne se reproduisent. Un porte-parole militaire, le colonel Sarath Munasinghe, a précisé qu'un officier et quatre soldats du camp de Kokkadicholai étaient toujours aux arrêts et que la cour martiale entamera sa procédure dès la publication du rapport de la commission. Les soldats se sont livrés à la tuerie après que deux de leurs camarades eurent sauté sur une mine posée par les guérilleros du principal groupe séparatiste tamoul, Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE).

Un demi-million d'affamés en Somalie

WASHINGTON (AFP) — Un demi-million de personnes risquent de mourir de faim en Somalie, a déclaré hier un dirigeant de l'Agence américaine pour le Développement international (AID), M. Andrew Natsios. « En Somalie, le désastre n'est pas un événement possible dans l'avenir, il est arrivé », a dit M. Natsios devant une commission de la Chambre des représentants. Il a souligné que la guerre civile réduisait considérablement les possibilités de distribution de l'aide internationale. Selon le haut fonctionnaire, 8000 tonnes de vivres d'origine américaine ont été volées la semaine dernière dans le port de Mogadiscio. « En raison de la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité, toute distribution directe d'alimentation a été arrêtée » dans cette ville, a-t-il ajouté. M. Natsios a précisé que la confusion croissante empêchait l'établissement de couloirs permettant de faire circuler les vivres comme cela avait été fait en Éthiopie et au Soudan.

Nouvelle réduction des forces en Europe

WASHINGTON (Reuter) — L'armée américaine va accélérer l'allègement de son dispositif militaire en Europe, ce qui permettra le rapatriement de 17 000 hommes supplémentaires, a annoncé hier le département d'État. Les militaires, a précisé un porte-parole du Pentagone, mettront fin à leurs opérations ou les réduiront dans 83 autres installations européennes, essentiellement en Allemagne. Ils envisagent désormais de retirer 106 000 hommes, au lieu de 86 000 prévus initialement, d'ici au 1er octobre prochain, a-t-il ajouté. Les forces américaines en Europe sont passées de 314 000 hommes en septembre 1990 à 227 000 actuellement et ne devraient plus compter que 208 000 hommes d'ici la fin septembre, a indiqué le porte-parole. L'annonce faite hier par le département d'État porte à 463 le nombre des installations militaires américaines en Europe qui fermeront ou verront leurs activités réduites. Cela représente environ un tiers des 1402 sites sur lesquels les militaire américains opéraient pendant la guerre froide.

15 ans
Ciel 98,5
Cette année, soyez de la fête!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

CHINE

IDENTIFIEZ UNE CONSTELLATION
(5 ÉTOILES) DU CIEL

TIRAGE LE 28 FÉVRIER 1992

NOM DE L'ÉTOILE

DATE D'APPARITION

REMPLEZ ET RETOURNEZ A:
CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

TELEPHONE

QUESTION D'ADHÉSION À COMPLÉTER 90 x 85

LE DEVOIR

exotik

JAL

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal

Extérieur (sans frais)

(514) 844-5738

1-800-463-7559

Service à la clientèle

LE DEVOIR

211, St-Sacrement,

Montréal QC H2Y 1X1

Le PM irlandais démissionne

DUBLIN (AFP) — Assiégé de toutes parts, le premier ministre irlandais Charles Haughey a finalement capitulé hier, annonçant sa démission devant les parlementaires du parti Fianna Fail, après 31 ans d'une carrière politique qui a profondément marqué la république d'Irlande.

La démission de M. Haughey, attendue depuis plusieurs jours, ouvre la voie à une course à la succession au sein du Fianna Fail (droite), principale formation de la majorité gouvernementale.

Elle surviendra officiellement jeudi prochain. Le nom du successeur de M. Haughey sera connu le même jour, après un vote des parlementaires du parti à Dublin. Ce choix sera ensuite ratifié par le Dail (Parlement), probablement le mardi suivant, 11 février.

Dans un bref communiqué, le premier ministre a affirmé qu'il voulait « partir dignement » pour mettre fin « au climat d'incertitude ». Il a reconnu que le temps était venu de quitter le pouvoir, après avoir rempli le calendrier qu'il s'était fixé à la fin

de l'an dernier : le sommet européen de Maastricht et la présentation du budget.

Son départ était inévitable. Mis en cause dans une affaire d'écoutes téléphoniques remontant à 10 ans, M. Haughey, 66 ans, avait été mis en demeure de démissionner par les Progressistes-Démocrates, partenaires de la coalition gouvernementale. Sa crédibilité était déjà sérieusement entamée depuis l'été dernier par une série de scandales financiers dans le secteur semi-public.

Les Progressistes-Démocrates, qui détiennent les clés de la majorité parlementaire avec six députés, menaçaient de retirer leur soutien et de provoquer des élections générales anticipées.

Le Fianna Fail ne pouvait pas se payer le luxe d'une élection au moment où il est au plus bas dans les sondages et semble avoir perdu la confiance des milieux d'affaires.

La chute de M. Haughey sanctionne la transformation radicale du paysage politique irlandais, qui a

commencé en novembre 1990 avec l'élection surprise de Mary Robinson — une avocate féministe de gauche — à la présidence. Mme Robinson symbolise la nouvelle Irlande, citadine et cultivée, lasse du clientélisme et de la corruption du système politique traditionnel.

Les deux favoris pour succéder à M. Haughey sont l'ancien ministre des Finances, Albert Reynolds (56 ans), et l'actuel détenteur du poste, Bertie Ahern (40 ans).

M. Reynolds, un ennemi juré de Charles Haughey, est proche de la base rurale et conservatrice du Fianna Fail. Il avait déjà tenté de renverser le premier ministre en novembre dernier, échouant alors complètement. Cette fois, il se serait déjà assuré du soutien de bon nombre de députés du parti.

Bertie Ahern, jeune et plutôt libéral, est présenté comme le dauphin de M. Haughey, dont il a été un fidèle lieutenant. Il incarne les valeurs de la classe moyenne et ouvrière de Dublin, dont les voix manquent cruellement au Fianna Fail.

M. Ahern a présenté mercredi un budget de rigueur financière, s'engageant à poursuivre une politique de réforme fiscale, susceptible de plaire aux Progressistes-Démocrates.

Cependant, M. Ahern doit compter avec sa vie privée : il est séparé de sa femme et s'est publiquement déclaré en faveur du divorce (illégal), un obstacle considérable pour accéder au pouvoir suprême en Irlande, où l'Église catholique demeure toute puissante. Il n'est pas encore entré en lice.

Le candidat de compromis pourrait être le ministre de la Santé, Mary O'Rourke, 54 ans, la seule femme du cabinet.

Comme son ancienne adversaire Margaret Thatcher, elle aussi chassée du pouvoir par son propre parti, Charles Haughey se retrouve seul du jour au lendemain, après avoir dominé si longtemps la politique de son pays. Il se consolera, peut-être, avec le mariage de son fils Ciaran aujourd'hui à Dublin.

Eltisine veut élargir le processus de désarmement

Paris, Londres et Pékin accueillent poliment les offres russes

LONDRES (Reuter) — Le président russe Boris Eltsine a entamé hier une tournée de trois jours en Occident en invitant Londres, Paris et Pékin à rejoindre Moscou et Washington dans leur course au désarmement.

À son arrivée à Londres, première étape de sa tournée, le chef du Kremlin a rappelé qu'il était tombé d'accord cette semaine avec le président George Bush pour réduire leurs arsenaux nucléaires respectifs.

« Nous invitons également les autres pays nucléaires, la Grande-Bretagne, la France et la Chine, à suivre notre exemple », a déclaré Boris Eltsine aux journalistes dans les brumes de l'aéroport de Londres-Heathrow.

Londres, Pékin et Paris se sont félicités des intentions des deux Grands de désarmer mais avaient par avance répondu à Boris Eltsine en faisant valoir que leurs propres arsenaux étaient négligeables, par comparaison, et que l'heure de participer au processus n'avait pas encore sonné pour eux.

« Cela représente une très faible proportion de ce qu'ils possèdent, environ le quinzième, même en tenant compte des réductions qu'ils proposent. Aussi parlons-nous d'armements à une échelle entièrement différente », avait déclaré dès mercredi soir le premier ministre britannique John Major à la BBC.

« Les deux puissances nucléaires, qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus vastes et les plus sophistiqués, portent une responsabilité et des obligations spécifiques », a souligné pour sa part hier le ministre chinois des Affaires étrangères.

« Lorsqu'elles auront cessé leurs essais, leur production et leur déploiement d'armes nucléaires et réduit leur arsenal au niveau de celui de la Chine, la Chine prendra part au processus de désarmement nucléaire. »

À Oman, où il achevait hier un voyage de trois jours, François Mitterrand a usé d'arguments comparables en indiquant que les deux Grands devaient faire un effort beaucoup plus important en faveur du désarmement avant que la France ne fasse à son tour un pas dans ce sens.

« Quand cela se sera concrétisé, quand on saura de combien de char-

Le président russe Boris Eltsine et son épouse, Naina, ont été reçus hier au 10 Downing Street par le premier ministre britannique John Major et son épouse Norma.

ges nucléaires chacun de ces pays vont se débarrasser, quand on en arrivera au niveau qu'il me restera à apprécier (...) pour que cela devienne vraiment comparable avec ce dont dispose la France, alors la discussion sera ouverte et la France participera avec le plus grand plaisir à ce type de débat », a-t-il dit.

De source diplomatique soviétique à Londres, on laisse entendre que Boris Eltsine ne devait pas nourrir de trop grandes illusions sur la réponse de ces trois pays à son appel puisqu'il n'a pas insisté sur le sujet lors de son déjeuner avec John Major au 10, Downing Street.

« Major a fait valoir que les forces nucléaires britanniques étaient à un niveau minimum et qu'il n'était pas question de les réduire. Elles sont à un niveau que nous (les Russes) considérons comme raisonnable », a déclaré le porte-parole de l'ambassade de Russie, Anatoli Danilevski.

Boris Eltsine et John Major ont si-

gné à l'occasion de leur rencontre, dans un climat jugé serein du côté soviétique, une déclaration en quinze points sur la coopération économique et militaire bilatérale. Intitulée *Partenariat pour les années 90* elle est destinée à devenir un traité.

Elle prévoit notamment que les deux pays, qui disent ouvrir une nouvelle page de leur histoire commune, coopéreront dans « la destruction et l'élimination dans la sécurité des excédents d'armes en Russie » et oeuvreront à la réduction des armements.

Le secrétaire britannique à la Défense, Tom King, recevait de son côté le maréchal Evgueni Chapochnikov, commandant en chef des forces de la Communauté des États indépendants, qui a remplacé l'ex-Union soviétique.

Pour leur part, les responsables des Finances des deux pays, Norman Lamont et Egor Gaidar, se sont rencontrés et Londres a réaffirmé à

cette occasion son soutien aux réformes économiques entreprises en Russie.

Le chancelier de l'Échiquier, comme John Major lui-même, ont aussi réaffirmé à leurs interlocuteurs russes le soutien de Londres à la candidature de la Russie au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale.

La Grande-Bretagne, indiquait-on de source autorisée, a offert à Moscou une aide supplémentaire, notamment sous forme de garanties à l'investissement et à l'exportation en Russie pour les entreprises britanniques.

Boris Eltsine a affirmé aux journalistes qu'il préférerait qu'on ne parlat pas d'aide occidentale à la Russie car, selon lui, il s'agit « d'abord et avant tout d'un élargissement de notre coopération, maintenant que la Russie s'est engagée sur une voie civilisée et entre dans la communauté internationale ».

La concurrence s'accroît entre vendeurs d'armes

PARIS (AFP) — La poursuite du processus russo-américain de désarmement nucléaire et le souci affiché des grandes puissances de « moraliser » leurs ventes d'armes, n'empêchent pas une course effrénée pour de nouveaux contrats sur un marché mondial en contraction.

Ex-Soviétiques avides de devises

et Américains soucieux de se débarrasser des surplus des bases qu'ils quittent en Europe et d'assurer ainsi le financement de leur matériel le plus sophistiqué, tiennent l'affiche dans ce grand bazar de l'armement, selon les experts.

Les Français et les autres exportateurs d'armes européens, les Chi-

nois, les Sud-Africains, les Israéliens et les fabricants du tiers monde (Brésil, Inde), ne sont pas absents de cette chasse aux clients, essentiellement les acheteurs encore solvables du Golfe, d'Asie du sud est ou des pays industrialisés.

En baisse depuis 1985, les ventes d'armes conventionnelles se sont élevées en 1990 à près de 22 milliards de \$, selon les experts, mais sont en stagnation après une pointe suscitée en 1991 par la guerre du Golfe.

« Les Russes sont engagées dans une grande braderie », affirment certains experts occidentaux, tout en restant prudents sur l'ampleur de ces ventes.

Selon certains experts, l'Iran, engagé dans un vaste programme de réarmement, semble être aujourd'hui le principal bénéficiaire du dé-marchage soviétique en chars T-72, avions MiG-29 et Sukhoi 27, missiles et sous-marins classiques.

Des représentants du fabricant britannique de chars Vickers ont été aperçus à Téhéran, qui se fournissait déjà en Chine ou en Corée du Nord.

Le Pakistan, client des Américains, des Chinois et des Français, cherche à nouer de nouvelles relations avec la Russie, principal pourvoyeur d'armes dans le passé de son rival, l'Inde. Il est intéressé par des chars T-72 et la technologie soviétique, tout comme Israël, qui aimerait connaître de près l'armement de ses rivaux arabes.

La France, troisième exportateur d'armes, derrière les États-Unis et l'ex-URSS, est en concurrence di-

recte avec les Américains sur plusieurs marchés en particulier l'Arabie saoudite, la Finlande, qui s'intéresse à des avions de combat, la Turquie qui veut acheter 200 hélicoptères mais aussi l'Allemagne qui souhaite moderniser sa Luftwaffe.

La France risque aussi de se trouver face aux Américains sur ses marchés traditionnels comme le Maroc. Ces derniers vendent à prix réduit avions F-16 et autre matériel conventionnel dont ils veulent se débarrasser et négocient avec des pays Européens d'où ils se retirent tels l'Espagne l'écoulement de leurs stocks sur place.

L'Afrique du Sud, exportateur d'armes — son artillerie de 155 mm est vendue à travers le monde y compris à l'Irak — est un autre client potentiel auquel s'intéressent les marchands d'armes, dans l'attente de la levée de l'embargo, en particulier en ce qui concerne du matériel pour la protection de ses côtes et de ses frontières : radars, avions, bateaux de surveillance.

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (États-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, Chine), doivent poursuivre en février à Washington les discussions entamées en juillet 1991 à Paris pour élaborer un code de bonne conduite en matière de ventes d'armements, apprend-on de sources informées européennes.

La Yougoslavie et Somalie ont été ajoutées à la liste des pays soumis à l'embargo de l'ONU sur les ventes d'armes aux côtés de l'Afrique du Sud (depuis 1977) et de l'Irak depuis la guerre du Golfe.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

La CSCE accueille dix nouveaux pays issus de l'ex-URSS

PRAGUE (AFP) — Les ministres des Affaires étrangères de la CSCE ont admis hier à Prague dix nouveaux États, mais se sont montrés moins unanimes pour donner à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe des pouvoirs plus étendus afin d'assurer la sécurité du continent.

La CSCE a accueilli en son sein dix nouveaux États issus de l'ex-URSS, portant à 48 le nombre de ses participants. Elle a également accordé le statut d'observateur à la Slovaquie et à la Croatie, qui devront attendre encore un peu pour en devenir membres à part entière.

La plupart des intervenants hier ont insisté sur la nécessité de renforcer la CSCE, qui a longtemps été un simple forum de discussion entre l'Est et l'Ouest, pour lui permettre de faire face aux défis de l'après-guerre froide et d'une Europe confrontée à des conflits ethniques. Mais tous ne sont pas d'accord sur les moyens d'y parvenir.

Le président tchèque Václav Havel, dont le pays assume la présidence de la CSCE, et le chef de la diplomatie allemande Hans-Dietrich Genscher, ont ainsi plaidé pour la mise en place de forces de maintien de la paix de la CSCE, idée soutenue également par l'Italie. M. Genscher a parlé de casques bleus pour la sécurité et de casques verts pour la protection de l'environnement.

Pour M. Havel, la CSCE ne doit pas se contenter d'être un « club de discussions » politiques, mais se doter d'un exécutif avec des pouvoirs substantiels si elle veut être le garant effectif d'un nouvel ordre européen.

La France, par la voix du ministre des Affaires européennes Elisabeth Guigou, s'est montrée réservée sur le projet de casques bleus, soulignant qu'il fallait éviter de faire double emploi avec ce qui existe déjà au sein des Nations unies. Elle a aussi mis en garde contre la création d'une « architecture bureaucratique et paralysante » dans la CSCE.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne, également réservés, ont quant à eux proposé des réformes moins ambitieuses.

Le secrétaire d'État américain James Baker, qui a effectué à Prague une étape de quelques heures entre les négociations sur le Proche-Orient de Moscou et le sommet du Conseil de sécurité de New York aujourd'hui, s'est contenté de proposer un approfondissement du dialogue déjà engagé par la CSCE.

Il a notamment prôné la création d'un forum économique, qui se réunirait périodiquement à Prague afin de promouvoir l'économie de marché dans les pays de l'ancien bloc communiste.

Un certain nombre de propositions ont d'autre part été avancées à Prague et seront soumises à la prochaine conférence de suivi de la CSCE. Celle-ci doit s'ouvrir fin mars à Helsinki et sera couronnée par un sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CSCE en juillet.

Les ministres vont ainsi donner un nouveau coup de canif au principe du consensus. Le projet de déclaration finale, baptisé document de Prague, prévoit en effet que « des mesures appropriées pourront être prises, si nécessaire sans le consentement de l'État concerné en cas de violation flagrante grave et persistante » des

principes de la CSCE, notamment en matière de droits de l'homme.

Il n'est toutefois pas question pour l'instant de sanctions, les mesures prises contre l'État incriminé, se limitant pour l'essentiel à des déclarations politiques. La réunion d'Helsinki a été chargée d'étudier des modalités complémentaires.

La France et l'Allemagne ont de leur côté proposé de créer une « instance permanente de conciliation et d'arbitrage » pour régler les différends éventuels entre États membres. Un groupe d'experts doit être chargé de définir plus précisément le fonctionnement de cette instance d'ici la conférence d'Helsinki.

Les ministres doivent également renforcer les institutions existantes de la CSCE, notamment le Centre de prévention des conflits de Vienne. Quant au bureau des élections libres de Varsovie, il verra ses attributions élargies dans le domaine humanitaire pour s'appeler désormais bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme.

L'élargissement de la CSCE aux États asiatiques de la CEI va poser le problème, esquivé à Prague, de la nouvelle définition géographique d'un forum à vocation essentiellement européenne. Les pays de la CSCE, dont certains n'avaient pas caché leurs inquiétudes, ont préféré admettre les nouveaux États tout de suite et discuter des conséquences plus tard.

En entrant dans la CSCE, ces nouveaux États devront en effet répondre devant la CSCE de leur attitude en matière de respect de la démocratie, des droits de l'homme et des minorités.



Le ministre russe des Affaires étrangères, Andrei Kozyrev, au centre, s'est entretenu hier à Prague avec ses homologues américain, James Baker, et allemand, Hans-Dietrich Genscher.

La Chine n'abandonnera pas le communisme, déclare Li Peng

d'après Reuter et AFP

DAVOS — La Chine poursuivra ses réformes économiques mais sans abandonner le communisme ni tolérer d'agitation politique, a déclaré hier le premier ministre Li Peng au Forum économique mondial de Davos.

Les réformes, a-t-il dit, ont assuré la croissance de l'économie chinoise dans les années 1980 et valu des avantages importants à sa population.

Quelque 1500 personnalités politiques internationales et dirigeants de grandes compagnies privées participent à cette 22e édition annuelle du WEF, qui constitue les assises du capitalisme mondial.

Deux ans et demi après l'écrasement du printemps de Pékin, la tournée en Europe du premier ministre chinois et sa présence à Davos, dont il est l'une des stars, représente incontestablement pour la Chine un succès diplomatique qu'elle entend exploiter. C'est en effet la première fois depuis les images des massacres de la place Tian An Men qu'un haut dirigeant chinois est reçu en Occident.

« C'est pourquoi la Chine, loin de modifier sa politique de réformes et d'ouverture qui connaît un large soutien populaire, va en accélérer l'évolution », a-t-il dit aux hommes d'affaires et dirigeants politiques réunis en Suisse.

« En Chine, la réforme ne suppose pas une modification du système socialiste, mais au contraire l'amélioration et le développement de ce système », a poursuivi Li Peng, dont c'est la première visite en Occident depuis la répression du Printemps de Pékin en juin 1989.

Le dirigeant chinois, qui vient d'Italie, doit ensuite se rendre aux États-Unis, où il assistera notamment au sommet du Conseil de sécurité de l'ONU, puis au Portugal et en Espagne.

Li Peng a clairement fait comprendre que Pékin resterait imperméable aux critiques dont son régime fait l'objet en Occident, la coopération économique devant selon lui se fonder sur la coexistence pacifique et au premier chef sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

« Pour faire avancer notre économie, nous avons besoin d'un environnement international pacifique et d'une situation politique intérieure stable. Aucun pays en développement ne peut développer son économie ni améliorer les conditions de vie dans un contexte de turbulence et

d'agitation », a-t-il dit.

Li Peng a par ailleurs fait savoir que Pékin n'opposerait aucune objection à l'adhésion de Taiwan au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) une fois que la Chine aurait réintégré le forum du commerce international.

« Lorsqu'elle aura retrouvé son statut de partie contractante au GATT en qualité d'État souverain, la Chine ne fera pas objection à la participation de Taiwan au GATT en tant que territoire distinct », a-t-il dit.

La Chine avait adhéré au GATT lors de sa création après la dernière guerre, mais elle n'avait plus participé à ses réunions après l'avènement du communisme, quelques années plus tard.

L'ancien premier ministre Noboru Takeshita et le cardinal italien Carlo Martini, de Milan, ont participé à la séance inaugurale du WEF.

Une vingtaine de chefs d'État, dont ceux de nombreux ex-pays communistes, interviendront durant les travaux du World Economic Forum, qui se penchera durant quatre jours sur l'avenir de l'ex-bloc soviétique, la montée en puissance de l'Asie, les changements en Afrique australe et la révolution silencieuse de l'Amérique latine.

Ariel Sharon veut poursuivre la colonisation des territoires occupés

MACCABIIM (Reuter) — Le ministre israélien du Logement, Ariel Sharon, a juré hier qu'Israël ne gèrerait pas la colonisation des territoires occupés pour pouvoir obtenir les garanties de prêts qu'il sollicite des États-Unis.

Washington, qui a retardé de quatre mois l'octroi de ces garanties pour inciter Israël à participer à la conférence de paix sur le Proche-Orient, souhaite le conditionner à un gel des colonies juives de peuplement.

Selon des sources juives américaines qui entendent rester anonymes, les deux gouvernements seraient arrivés à un compromis prévoyant l'octroi de deux milliards de dollars pour une seule année sous forme de prêts garantis. Israël en réclame dix sur cinq ans.

Ce compromis serait présenté dans les prochains jours au premier ministre israélien, Yitzhak Shamir, mais Eitan Bentsur, vice-directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères a dit que cette information était, au mieux, prématurée.

Toutefois, toujours de source juive américaine, on précise que le compromis suppose qu'Israël accepte de ne pas créer de nouvelles colonies juives dans les territoires occupés avant que les 9000 logements déjà en cours de construction soient achevés. Il prévoit également la poursuite des pourparlers de paix sur le Proche-Orient.

Ces dispositions entraîneraient de

facto un gel des implantations israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Sur la base du compromis, Israël pourrait faire valoir qu'il n'a pas décidé de gel des implantations juives, bien que ce soit en fait la conséquence de l'accord.

« Israël n'accepte aucune condition (...) Je n'ai connaissance d'aucun changement », a déclaré Ariel Sharon lors d'une visite dans la colonie de Maccabiim, en Cisjordanie occupée.

« Nous construisons dans tout le pays, en Samarie et en Judée, sur les hauteurs du Golan, à Gaza comme ailleurs », s'est exclamé l'ancien général, chef de file de l'aile dure de la droite israélienne.

Il a affirmé que l'État juif résisterait à toutes les pressions de la part des États-Unis, qui ont maintes fois affirmé que la poursuite de la colonisation des territoires arabes occupés constituait un obstacle à la paix au Proche-Orient.

« Il n'y pas lieu de discuter de ce qui est important ou commode pour quelqu'un qui vit à des milliers de kilomètres, même si c'est un ami proche », a-t-il assuré sous les applaudissements de son auditoire — des Juifs étrangers qui ont contribué au financement de colonies de peuplement israéliennes.

« Je n'applique pas ma politique. J'applique celle de mon gouvernement », a ajouté Ariel Sharon, farouche adversaire des pourparlers de paix actuels entre Israël et ses voisins arabes.

Il a affirmé avoir engagé en 1991

AVIS

Calendrier des assemblées du Conseil d'administration de la STCUM pour l'année 1992

Conformément aux dispositions de l'article 257 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q. Chapitre C-37.2), AVIS est par les présentes, donné de l'adoption par le Conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal à une assemblée ordinaire publique tenue le 15 janvier 1992, de la résolution numéro C.A. 92-02 établissant le calendrier des assemblées ordinaires publiques pour l'année 1992 comme suit :

DATE	HEURE	ENDROIT
12 février (mercredi)	19 h 30	Ville de Montréal-Nord Centre de loisirs de la Ville de Montréal-Nord 11 121, rue Salk Montréal-Nord (Québec) (coin Charlevoix - autobus lignes 43-69)
11 mars (mercredi)	19 h 30	Hôtel des Gouverneurs Salle des Gouverneurs Place Dupuis 1415, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) (entre la rue Sainte-Catherine et boul. de Maisonneuve - station de métro Berri-UQAM - autobus lignes 15-30-125)
08 avril (mercredi)	19 h 30	Hôtel des Gouverneurs Salle des Gouverneurs Place Dupuis 1415, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) (entre la rue Sainte-Catherine et boul. de Maisonneuve - station de métro Berri-UQAM - autobus lignes 15-30-125)
06 mai (mercredi)	19 h 30	Ville Hampstead École élémentaire Hampstead 83, Avenue Thurlow Hampstead (Québec) (coin de l'Avenue Merton - station de métro Plamondon - autobus ligne 161 - station de métro Snowdon - autobus ligne 62)
10 juin (mercredi)	19 h 30	Hôtel Méridien Complexe Desjardins Salle Alfred-Rouleau Basilaire 1 Montréal (Québec) (angle Sainte-Catherine et Jeanne-Mance - stations de métro Place-d'Armes ou Place-des-Arts - autobus lignes 15-55-80-125-129)
02 juillet (jeudi)	19 h 30	Hôtel Méridien Complexe Desjardins Salle Alfred-Rouleau Basilaire 1 Montréal (Québec) (angle Sainte-Catherine et Jeanne-Mance - stations de métro Place-d'Armes ou Place-des-Arts - autobus lignes 15-55-80-125-129)
12 août (mercredi)	19 h 30	Ville de Dorval Centre communautaire Sarto-Desnoyers 1335, chemin Bord du Lac Dorval (Québec) (à l'ouest de l'Avenue Dorval - autobus 202)
16 septembre (mercredi)	19 h 30	Hôtel des Gouverneurs Salle des Gouverneurs Place Dupuis 1415, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) (entre la rue Sainte-Catherine et boul. de Maisonneuve - station de métro Berri-UQAM - autobus lignes 15-30-125)
14 octobre (mercredi)	19 h 30	Hôtel Méridien Complexe Desjardins Salle Alfred-Rouleau Basilaire 1 Montréal (Québec) (angle Sainte-Catherine et Jeanne-Mance - stations de métro Place-d'Armes ou Place-des-Arts - autobus lignes 15-55-80-125-129)
11 novembre (mercredi)	19 h 30	Ville d'Anjou Centre Roger-Rousseau 7501, rue Rondeau Ville d'Anjou (Québec) (coin Châteauneuf - station de métro Honoré-Beaugrand - autobus ligne 85)
09 décembre (mercredi)	19 h 30	Hôtel Méridien Complexe Desjardins Salle Alfred-Rouleau Basilaire 1 Montréal (Québec) (angle Sainte-Catherine et Jeanne-Mance - stations de métro Place-d'Armes ou Place-des-Arts - autobus lignes 15-55-80-125-129)

L'assistant-secrétaire

Gérald Blais

Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal

Soyen enfin libéré
Cessez de fumer

ÉDITORIAL

Le Québec bien défendu au GATT ?

LES INTÉRÊTS du Québec sont-ils bien défendus aux négociations multilatérales du GATT ? Le seraient-ils mieux si, au lieu d'être représenté par le gouvernement fédéral, le Québec pouvait négocier directement, à titre d'État souverain ?

Les deux questions, cruciales, reviennent périodiquement dans le décor. Chacun y apporte des réponses selon ses convictions et sa compréhension d'un dossier éminemment complexe, dans lequel le profane a peine à s'y retrouver. Il faut pourtant s'y attarder, d'une part parce que les enjeux en cause sont énormes et de longue portée; d'autre part parce que les décisions qui sont à la veille d'être prises nous affecteront tous, tant que nous sommes, dans notre vie quotidienne, à titre de producteurs, de consommateurs et de contribuables.

Plus de 100 pays membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT (qui existe depuis plus de 40 ans) ont entrepris, depuis plus de cinq ans, une nouvelle ronde de négociations en vue de libéraliser les échanges commerciaux internationaux. L'un de ses objectifs est de contrer un protectionnisme de plus en plus vif. Les partenaires de L'Uruguay Round examinent le vaste secteur des services; ils font le tour des problèmes que soulèvent l'agriculture, l'acier, le textile; ils essaient, à la faveur des discussions sur les subventions et les sauvegardes, de renforcer les structures et les disciplines de l'Accord. Tout cela ne va pas sans heurts.

Tout le monde chante les vertus de la libéralisation et les mérites de la mondialisation des échanges, commerciaux et autres. Chaque pays membre est bien disposé à faire sauter les barrières et tarifs du voisin, à la condition de pouvoir, en douce, maintenir les siens. Le voisin manœuvre de manière sensible, tant et si bien que l'ensemble de l'exercice ressemble à une gigantesque partie de poker.

Les discussions laborieuses à propos de l'agriculture ont surtout, à ce jour, retenu l'attention de l'opinion publique. Pourtant, le champ à l'examen est beaucoup plus ample, comme vient de le faire brusquement sentir l'évocation, dans *La Presse* de l'épineux problème des subventions aux entreprises de services. Le commerce international constitue une composante importante de l'économie québécoise, avec des exportations de 22,6 milliards de dollars dont dépendent près de 300 000 emplois.

Dans un document d'information, il y a deux ans, le ministre faisait ressortir les principaux objectifs du Québec : l'amélioration de l'accès des exportations québécoises aux marchés étrangers et de la capacité concurrentielle de l'industrie québécoise; l'augmentation des investissements; le maintien d'une certaine protection pour les industries encore vulnérables à la concurrence internationale; l'amélioration des règles du GATT, de son fonctionnement comme organisation et de ses mécanismes de règlement des différends.

Pris individuellement, ces objectifs sont éminemment louables et valables; c'est la recette globale, la conjugaison de l'ensemble qui fait difficulté, sans compter que les intérêts d'un « territoire » ou « sous-État » (selon la terminologie en cours à Genève) comme le Québec ne concordent pas nécessairement, en tous points, avec les vues défendues par le pays participant, en l'occurrence le Canada.

On en a eu une bonne illustration, il y a deux mois. L'impasse persistant entre Américains et Européens à propos de l'agriculture, le directeur général du GATT, M. Arthur Dunkel, a proposé un compromis. Les pays qui veulent protéger des productions domestiques contre des concurrents pourraient laisser leurs barrières en place. Mais ces mesures devraient disparaître graduellement, les tarifs étant éliminés sur une

Le gouvernement doit rassurer le public qui a raison de s'inquiéter

période de 10 ans. Avec eux disparaîtraient les organismes de protection, les offices de mise en marché, tels ceux du Canada pour contrôler la production interne de lait, d'œufs et de volaille. Pour faire échec à cette catastrophe appréhendée — notre économie agricole est bâtie sur cette gestion de l'offre — le Québec fait front commun. En décembre, le ministre Ciaccia se dit satisfait : le fédéral maintient sa position sur l'agriculture au GATT, qui épouse celle du Québec. Celui-ci reste toutefois méfiant, le fédéral refusant de condamner le rapport Dunkel.

De fait, il y a deux semaines, le ministre fédéral du Commerce extérieur estimait que les propositions soumises par le GATT sont acceptables pour le Canada. M. Michael Wilson espère toujours en arriver à protéger les systèmes de gestion de l'offre pour les producteurs agricoles. Toutefois, même si le litige agricole subsiste, le Canada serait disposé à signer l'accord qui, pour le reste, est satisfaisant. Se sentant laissée, trahie même, l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Québec déclare la guerre au ministre Wilson.

Alors même que les discussions ultimes reprennent, pour tenter d'en arriver à une entente générale au cours du printemps, voilà que surgit inopinément une autre pomme de discorde. Le projet d'accord commercial risque d'avoir des conséquences dramatiques pour l'ensemble des programmes de subventions industrielles — quelque 800 millions de dollars par an — que le Québec accorde, notamment par la SDI, en guise d'aide à l'exportation de produits et services. Fulminant, le chef de l'opposition à l'As-

semblée nationale s'en prend à l'attitude inexplicable d'Ottawa et à la mollesse de Québec.

Comment se fait-il, tonne M. Jacques Parizeau avec pertinence, que cette menace ait été tenue discrète — voire secrète — pendant un mois, et que ce soit la presse qui en fasse état en premier lieu ? C'est d'autant plus inquiétant ajoute-t-il avec raison, que les multiples investissements de la Caisse de dépôt et placement du Québec risquent d'être l'objet de représailles.

Le ministre Ciaccia ne partage pas ce pessimisme. Il estime que les interventions de la Caisse ne pourraient faire l'objet de sanctions commerciales et que, de toute manière, les discussions multilatérales ne sont pas terminées. De plus, si celles-ci ne tournent pas à l'avantage du Québec et du Canada, ce dernier n'aurait qu'à conclure une entente bilatérale avec les États-Unis, qui constituent l'essentiel de notre marché d'exportation.

Un peu plus et le ministre dirait, en termes populaires : « Y a rien là ! » Qui a raison, qui a tort ? M. Parizeau et son vice-président, M. Bernard Landry, qui jettent les hauts cris et voient dans ce dossier un argument supplémentaire pour la souveraineté du Québec ? Le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland, qui opine aussi que le Québec serait en bien meilleure posture s'il négociait lui-même au lieu de s'en remettre à Ottawa ? Mais en quoi, même s'il était assis parmi les 108 pays qui discutent déjà à Genève, le Québec réussirait-il à mieux tirer son épingle du jeu que les États-Unis, la CEE, le Japon et autres mastodontes ? Les réponses de MM. Parizeau, Landry, Béland et consorts, ne sont pas péremptoires à cet égard.

On veut bien croire, avec M. Ciaccia, que les intérêts du Québec sont bien protégés et que le « territoire » que le Québec constitue, sur le plan international, compte de nombreux alliés. Mais on se rassure si son gouvernement et lui-même avaient pris les devants et informé les Québécois des graves enjeux en cause. Au contraire, il a fallu une fuite médiatique pour que l'on consente à distiller quelques gouttes d'information. C'est inquiétant et préoccupant. Admettons qu'Ottawa et Québec n'ont pas tenté délibérément de dissimuler les impacts négatifs du projet d'accord du GATT. Mais ils n'ont rien fait, en revanche, pour éclairer pleinement l'opinion publique. Ce qui n'est guère mieux. D'autant que, en dépit de ces feux clignotants, le clair-obscur persiste. Les interrogations, après une semaine de polémique, restent fort nombreuses.

M. Ciaccia promet de faire le point. Il se fait déjà tard. Entre l'alarmisme péquiste et l'optimisme béat du gouvernement, il manque des pièces à ce dossier capital. Tant que le casse-tête ne sera pas complet, il y aura lieu de se méfier de l'interprétation gouvernementale. La plus grande vigilance est de mise.

GILLES LESAGE

AD MARE USQUE
AD NIAGARA

Jean-Robert Sansfaçon

Hommes, où êtes-vous ?

DANS SA CHRONIQUE de la semaine dernière, ma consœur Ariane Émond exprimait son incrédulité totale devant les réponses fournies par 1654 hommes dans un récent sondage de la revue *Châtelaine*.

Ariane affirme que nous sommes des menteurs quand nous répondons que ce qui nous attire le plus chez une femme, c'est son intelligence.

Nous, menteurs, allons donc ! Que voulez-vous, mesdames, qu'un homme réponde à une telle question ? Que notre choix est d'abord guidé par la générosité glandulaire de nos partenaires ? Vous croyez cela, vous le craignez ou vous le souhaiteriez ?

Alors, si ce n'est pas pour son tour de poitrine, serait-ce pour son argent ? Hypothèse pas du tout sérieuse, les femmes n'ont pas un sou, toutes les statistiques le disent.

Alors, que reste-t-il ? Bien sûr, il y a la vertu, celle de l'honnêteté surtout. Ça paraît bien de répondre que nous souhaitons tomber sur quelqu'une d'honnête plutôt qu'hypocrite, menteuse et escroc. C'est plus chrétien, mais franchement, ça ne veut rien dire. Hommes et femmes sont honnêtes tant qu'ils sont en amour. C'est au moment de se séparer que le crépage de chignon commence et que le plus rusé des deux réussit à déprimer l'autre.

Quant à l'idée de draguer une femme dans le secret espoir d'en faire une cuisinière de service, de plus en plus d'hommes ont fait une croix sur le projet. Regardez-les cuisiner, les filles célibataires d'aujourd'hui. Terrible ! Ça bouffe n'importe quoi sur un coin de comptoir, le plus souvent des biscottes avec un morceau de fromage et un jus de légumes... Vaut mieux ne se fier qu'à soi pour bien manger et se vêtir convenablement.

Quant un homme répond que ce qui l'attire le plus chez une femme, c'est son intelligence, il coupe au plus court. « Intelligente » veut tout dire, tout inclure, y compris son métier, son rapport à l'argent, son caractère, son odeur, sa sensualité, sa ponctualité, sa façon de tenir une fourchette, de régler ses problèmes, d'avoir peur du « vécu » des araignées ou des souris.

CERTAINS hommes préfèrent les petites peureuses, d'autres les Diane chasseresses, mais demandez à l'un et à l'autre ce qui l'attire le plus chez sa femme, il vous répondra : son intelligence.

D'ailleurs, qui irait se vanter de vivre avec une cruche gonflable ? Les souris, comme la température des orties sous les draps, c'est pour les fantasmes, le confort, le plaisir. Chacun les siens, ses fantasmes, plus ou moins amusants, plus ou moins tordus.

Autre chose. Ariane ne croit pas non plus que les hommes apprécient la « libération des femmes » telle qu'elle s'est manifestée ces 10 dernières années.

Elle a sans doute raison, mais le sondage ne dit pas cela. Ce qu'il révèle, c'est que 14 % des hommes pensent que « la libération des femmes est le phénomène dominant des 10 dernières années dans les relations amoureuses ». La question de *Châtelaine*, comme pour plusieurs autres questions de ce sondage, est si mal posée, le choix de réponses si vaste et si dilué (18 possibilités), que les hommes ont choisi ce qui leur semblait le plus évident. D'ailleurs, 20 % ont dit qu'ils ne savaient pas...

L'argent maintenant : Ariane ne nous croit pas quand nous répondons majoritairement que ça nous est égal si notre femme gagne davantage que nous. D'abord les chiffres : 74 % répondent qu'ils ne trouvent pas cela gênant du tout, alors que 25 % trouvent cela « très, assez ou peu gênant ».

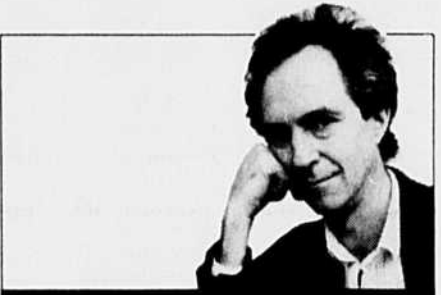
De ce 74 %, combien vivent la situation ? Très peu. C'est toujours plus facile de dire « Bof ! y a rien là ! » dans un sondage que dans la vie.

ET PUIS, c'est vrai que les hommes, les plus jeunes surtout qui sont encore remplis de l'espoir de devenir millionnaires avant 30 ans, trouvent difficile d'imaginer que leur soeur ou leur femme réussisse mieux qu'eux-mêmes. Mais de nos jours,

la réalité quotidienne du pain et du beurre vient généralement corriger le tir.

Quant à ceux qui ne l'accepteront jamais, un bon 15 % de machos invétérés probablement insatisfaits de leur propre situation, il ne leur reste plus qu'à piquer une bonne crise de jalousie ou à décrocher carrément pour trouver une femme à leur pointure.

Là où je me questionne le plus, c'est quand Ariane écrit encore : « Les femmes autonomes, instruites et intelligentes sèchent sur pied, passé 35 ans... Près de 200 000 au Québec... Leur aplomb, leur franc-parler, leur désir d'une relation complice, intime et franche font fuir, elles en sont convaincues. »



Nous connaissons tous des femmes seules, avec ou sans enfants. Je n'ai pas calculé leur nombre et je me demande si ce nombre ne provient pas des rapports d'impôts. M'enfin !

Ma question est simple : où sont les hommes, les 200 000 qui manquent ? J'en connais bien un ou deux que je rencontre de temps à autre au café Cherrier, généralement en train de draguer, ou d'être dragué par une femme seule. Mais les autres ? Ils ne sont quand même pas tous retournés chez leur mère.

Pour expliquer ce vide statistique, il y a toujours la théorie des dominos. Cette théorie voudrait que les hommes dans la quarantaine se tournent massivement vers les « petites jeunes ».

J'entends la réponse, évidente pour plusieurs femmes : « Oui ! C'est ça, les salauds nous utilisent au cours de nos bonnes années, puis ils nous vident au profit de fillettes ! » Bon, bon.

Mais si tant de jeunes femmes se retrouvent avec un homme plus âgé, il doit y avoir une sacrée gang de beaux jeunes hommes disponibles, non ? 200 000 hommes sont manquants chez les plus de 30 ans, et 200 000 de moins de 30 ans sont introuvables. Malgré l'époque que nous traversons, ils ne sont quand même pas tous devenus homosexuels !

Détail non négligeable : est-ce vrai que la concentration de femmes seules est particulièrement forte, comme le sous-entend Ariane, chez celles dont le « franc-parler, l'aplomb, le désir d'une relation complice, intime et franche font fuir » ? Si oui, cela implique-t-il que celles qui trouvent soient les plus tartes, les plus soumises, triées sur le volet pour leur sourire stupide et la profondeur de leur décolleté ?

DE TOUTES les femmes seules que je connais, très peu sont vraiment seules, la plupart sont en analyse et toutes adorent le chocolat. Y aurait-il un lien entre ces trois phénomènes ?

Dernière question qui me vient de mes observations personnelles : Que font ces femmes seules au profil exceptionnel pour trouver l'homme de leur vie ? Combien d'entre elles n'espèrent pas encore voir surgir le prince dans le cadre de la porte du salon, au beau milieu d'un épisode de Marilyn ?

Bien sûr, elles vous répondent que non, que ce sont des histoires anciennes, qu'à 35 ou 40 ans on n'espère plus rien du genre. Justement, c'est là qu'est le problème : on n'espère plus rien et on attend que tout arrive comme par magie !

Je vous laisse sur ces grandes questions de l'histoire des relations amoureuses, ma compagne étant tout juste rentrée de son travail. Je l'entends d'ailleurs qui soupire, visiblement épuisée de sa journée. Elle s'approche, m'embrasse tendrement dans le cou et me reproche subtilement de ne pas avoir préparé le souper. Quelqu'un pourrait-il lui expliquer à propos des femmes de plus de 35 ans ?

Acculés à l'héroïsme

À L'EXCELLENT article de Pierre O'Neil « La solidarité retrouvée des élites québécoises profite aux souverainistes », je voudrais ajouter quelques impressions personnelles (LE DEVOIR 13 déc.).

Ceux qui estiment que la souveraineté représenterait pour les Québécois « un saut dans l'inconnu, une aventure politico-économique suicidaire » devraient se rappeler cette évidence de base : qu'elle soit psychologique, économique ou politique, la maturité ne s'acquiert que par une sorte de saut dans l'inconnu. Ce saut en avant est toujours pénible : il ne peut y avoir de croissance sans souffrance, dit Jung. On part toujours du connu, l'immaturité, et si l'on veut vraiment devenir un adulte digne de ce nom, on doit acquérir une maturité dont on ne connaît jamais d'avance le prix ou la nature exacte. Le véritable suicide, le suicide assuré, c'est le rejet de la maturité, rejet basé sur la peur qu'exploitent si habilement les fédéralistes.

Qu'il s'agisse donc du développement d'un individu ou d'un peuple, on doit prendre un risque calculé certes mais inévitable. Il est encourageant de voir de plus en plus de Québécois opter courageusement pour un avenir qui sera le leur car ils le feront eux-mêmes. « La Patrie avant le parti » : les Québécois semblent enfin avoir compris que l'union fait la force. Moi qui suis un immigré, je ne vote jamais pour un parti : seul compte pour moi l'avenir des derniers francophones d'Amérique du Nord, une minorité de 2 %, aimable, accueillante, talentueuse et hautement originale dont ce continent a désespérément besoin.

Jean-Marie Gaul
Outremont, 27 décembre 1991

Une réserve française

LE GOUVERNEMENT fédéral, en septembre 1991 présentait de nouvelles propositions constitutionnelles où il parle avec dédain d'une pâle société distincte pour le Québec. Ce concept même de société distincte est un concept vide qui permet tout juste au Québec d'aspirer à devenir une réserve culturelle francophone pour les touristes.

La fédération canadienne est née d'une ambiguïté et continue d'exister à cause de cette ambiguïté. En 1867, les signataires du pacte confédératif ont accepté la création d'un pays sur la base de deux nations fondatrices qui devaient vivre en harmonie et en équilibre.

Dans le siècle qui a suivi, fort de sa majorité, le Canada anglais a trahi ce pacte en réduisant à néant les droits des francopho-

nes hors Québec et en attaquant systématiquement les lois reliées à l'affirmation nationale du peuple québécois.

Par ailleurs, les tenants de ce fédéralisme centralisateur font tout pour diluer les droits et revendications légitimes du Québec. Parti de la notion de dualité nationale, le peuple québécois se retrouve réduit à une province sur 10. D'autre part, les fédéralistes ont inventé le terme de multiculturalisme, clé parfaite de l'assimilation, pour définir cette fédération où le français serait restreint à un rôle folklorique au même titre que l'ukrainien et le polonais, mais où la langue commune de communication serait évidemment l'anglais.

Pour étouffer l'essor du Québec ces gens ont poussé la machination, jusqu'à susciter chez ses habitants un sentiment de culpabilisation, chapitre où, Dieu le sait, les Québécois sont particulièrement vulnérables. Alors que le Québec compte pour à peine 2 % de la population de l'Amérique du Nord, des lois aussi démocratiques que la loi 101 seraient devenues des dangers et menaçaient la survie et l'avenir des presque 300 millions d'anglophones de l'Amérique du Nord. Pas un mot cependant des lois qui ont aboli le français au Canada.

Plus récemment, le moins que rien exigé par l'actuel gouvernement libéral du Québec pour signer l'accord du Lac Meech a été rejeté du revers de la main par le Canada anglais. Ceux qui ont fait ce que nous sommes et ceux qui nous suivront méritent beaucoup plus que cela. Il est devenu évident que la souveraineté est essentielle pour assurer la

survie et la prospérité de notre peuple.

Nous voulons d'une société normale dans un pays bien à nous !

Jean-Marie Latrelle
St-Anicet, 18 décembre 1991

Mon pays, c'est la Floride

À CHAQUE début d'hiver au Québec, les médias entonnent un concert de lamentations sur les méfaits de cette saison qui, semble-t-il, nous rend la vie insupportable. Cette attitude est tellement passée dans les moeurs maintenant que la majorité des travailleurs et des retraités ne peuvent envisager de passer l'hiver ici, s'ils ne séjourneront pas quelques semaines en Floride. C'est quand même étrange, que les Québécois de vieille souche se sentent si malheureux l'hiver dans leur pays. Est-ce qu'on gèle tant que ça ? Nos maisons, nos bureaux sont-ils si mal chauffés ? Est-ce que nos modes de transport, nos routes sont si déficientes ? Est-ce que beaucoup de gens se rendent à pied à l'ouvrage, dans les bancs de neige ?

D'où vient donc cette aversion, cette psychose de la neige et du froid ? L'hiver peut être une saison qui possède beaucoup d'attraits. Son enneigement proverbial permet la pratique de plusieurs activités de plein air : raquette, patin, ski, marche, glissade. De plus, par temps froid, le soleil est très présent. Que dire du paysage qui se transforme tous les jours ?

Malheureusement, les postes de radio ne cessent de répéter, le matin, combien il fait froid et qu'avec le vent, on atteint des températures qui frisent celles de l'Arctique. Pour finir, on nous détaille à profusion les températures idylliques de tous ces pays du Sud. Comment ne pas détester l'hiver et souhaiter rejoindre les chanceux qui y sont déjà ?

On nous apprenait récemment que 600 000 Québécois environ séjournent en Floride et que 150 000 d'entre eux y résident à l'année. N'est-ce pas assez symptomatique ? Tout ceci traduit un sérieux problème d'adaptation pour une société qui se veut distincte et enracinée dans son terroir. Comment expliquer notre fierté d'appartenir à ce coin de pays, alors qu'on n'accepte pas son climat, et qu'à la première occasion on le fuit (l'hiver comme l'été). Il semble que nous ayons mal accepté notre nordicité et que si on en avait la chance, on s'envolerait tous pour ce pays de cocagne.

J'ai l'impression que beaucoup d'entre nous s'y intégreraient, très vite, l'essence et la nourriture étant si bon marché. N'est-ce pas là l'essentiel d'une bonne qualité de vie ?

Pierre Leclerc
Sainte-Foy, 20 janvier 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS